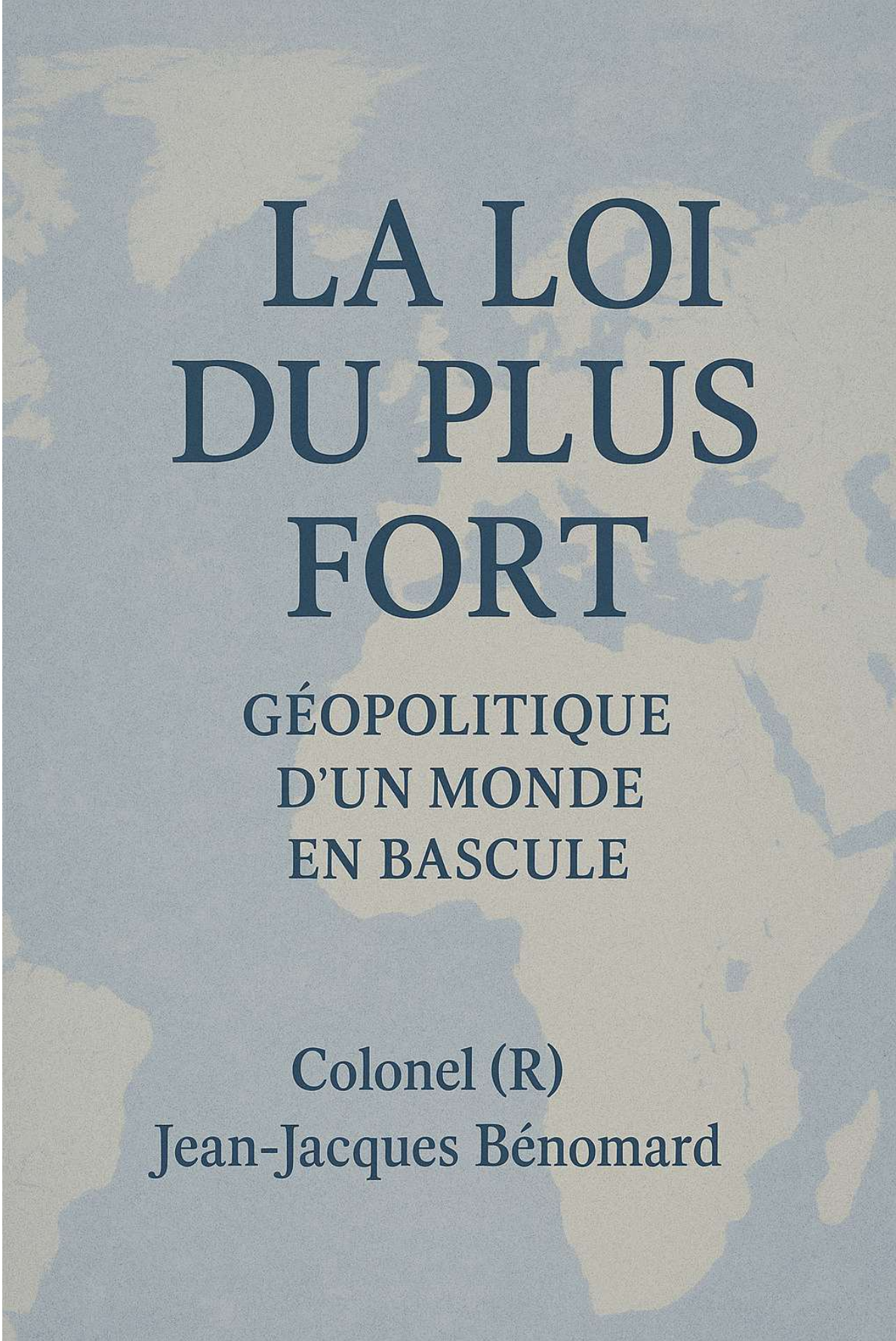


La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule



LA LOI DU PLUS FORT

GÉOPOLITIQUE
D'UN MONDE
EN BASCULE

Colonel (R)
Jean-Jacques Bénomard

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Résumé

Cette analyse, centrée sur la posture des puissances occidentales, n'entend ni occulter les responsabilités d'autres États, ni idéaliser les régimes autoritaires. Elle interroge l'écart croissant entre les valeurs proclamées par l'Occident et ses pratiques, en mettant en lumière l'instrumentalisation du droit international au service de logiques de domination. Il ne s'agit pas de nier les dérives autoritaires de certains régimes non occidentaux, ni de leur accorder une quelconque légitimité de principe, mais de rappeler que l'exemplarité ne s'impose pas par la force, et que le droit ne peut servir à justifier deux poids, deux mesures.

Sans prétendre à une neutralité artificielle, ce texte revendique une tonalité critique. Il propose une lecture lucide et engagée des rapports internationaux, fondée sur l'observation des faits, des analyses soucieuses d'objectivité, et une mise en perspective historique des mécanismes d'hégémonie juridique, politique et morale. De la matrice westphalienne aux dérives contemporaines de l'OTAN, en passant par les doubles standards appliqués à la Russie, à la Palestine ou à la Chine, il dénonce un ordre international où les normes sont invoquées à géométrie variable, souvent au mépris du droit des peuples et de la souveraineté des États.

Ce texte a été rédigé par l'auteur à partir de ses propres lectures, analyses et convictions. L'intelligence artificielle a été utilisée comme appui rédactionnel, dans une démarche d'enrichissement argumentatif et de clarification stylistique, sans jamais altérer ni la liberté de pensée, ni le ton, ni la ligne critique assumée du propos.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

À mes fils, héritiers d'un monde en péril.

Pourquoi cette envie soudaine, irrépressible, d'écrire cet essai ?

Cet essai mûrissait en moi depuis des mois, entre le vacarme du monde, les tensions familiales, et le besoin de comprendre ce qui nous arrive. Mais c'est un événement brutal — la disparition soudaine de mon camarade et ami, le général Dominique Delawarde — qui a cristallisé cette nécessité.

Ce texte est né d'un triple besoin : lui rendre hommage, offrir à mes fils une parole apaisée, et partager une lecture du monde que je crois utile à exprimer, à défaut d'être toujours entendue.

Le désir de mieux comprendre mes relations père-fils, m'a orienté vers une autre voie. Nos échanges sur les grands enjeux géopolitiques, sociétaux ou écologiques sont souvent source de tensions. J'ai donc choisi une parole écrite, plus distanciée, plus posée — peut-être plus audible. Pourtant, je n'étais pas encore passé à l'acte. Sans doute par une forme de paresse intellectuelle, mais aussi par crainte : celle de la page blanche, ou peut-être de l'inutilité. Je repoussais l'échéance, me réfugiant dans mes passions : la photographie, la lecture — face à un monde en mutation — et le soin porté à ma condition physique. Toutes m'aidaient, paradoxalement, à fuir ce face-à-face avec l'écriture.

Si ce besoin d'écrire est né de tensions personnelles et du tumulte du monde, c'est le départ brutal d'un camarade de promotion, dont les convictions, les engagements - que je ne partageais pas toujours - et la pensée ont nourri ma propre vision critique du monde. Le général Dominique Delawarde, durant cinquante-cinq ans, malgré quelques échanges houleux, fut pour moi plus qu'un ami : un frère. Il m'a fait découvrir des facettes du métier militaire que mon parcours professionnel ne m'avait pas permis d'explorer. La soudaineté de sa disparition me fit comprendre l'urgence de la tâche. Il me fallait lui rendre hommage, mais il me fallait aussi offrir à mes fils une voie de dialogue possible, une main tendue. Eux qui, comme beaucoup de leur génération, lisent peu — sans doute n'ai-je pas su leur transmettre l'amour des livres —, j'espère qu'ils parcourront, malgré tout, ces quelques premières pages.

Cet essai leur est dédié. À tous les trois.

Au général Dominique Delawarde.

Dominique, que tout le monde appelait "Doumé", était sans conteste un homme de droite. Très à droite, même — il ne s'en cachait pas. : il défendait viscéralement notre Nation, notre modèle social et les valeurs héritées du siècle des Lumières. C'était un homme de conviction et d'action, à la parole franche. Il disait ce qu'il pensait, quitte à froisser — notamment certains chefs plus frileux. Ce fut le cas sur le mont Igman, en ex-Yougoslavie, lorsqu'il dut, en stricte application d'engagement du feu imposées par l'ONU, s'interposer par les armes entre les factions serbe et bosniaque fin 1994 et début 1995. Dans un hommage adressé à la Fédération pour le Rayonnement et l'Entraide des Soldats de Montagne (FRESM), le général d'armée Jean-René Bachelet écrit à son sujet : *« Non seulement, il avait alors, par les faits, prouvé le bien-fondé de cette décision à un commandement réticent sur ce point, mais, dans la*

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

confusion des esprits entretenue alors autour des "soldats de la paix", il avait rempli sa mission en commandant son bataillon de sorte qu'il a pu imposer aux belligérants la réalité des rapports de force. On l'a oublié, mais il avait ouvert une porte. ».

Comme son mentor, le général Michel Poulet, rencontré à l'école d'application de l'infanterie de Montpellier et retrouvé plus tard au COFAT à Tours, il se montrait toujours profondément humain avec ses subordonnés. Les nombreux témoignages, empreints de respect, de reconnaissance et de tristesse, qui ont suivi son décès, en témoignent. Les plus émouvants sont sans doute ceux venus des appelés et des engagés qu'il a commandés.

Retraité, il devint un analyste géopolitique lucide et avisé. Fort de son expérience opérationnelle au Liban et en ex-Yougoslavie dans le cadre de l'ONU, de sa connaissance rigoureuse de l'armée américaine, de la société états-unienne, et de ses composantes comme notamment la diaspora de confession juive, il produisait chaque semaine des bulletins d'analyse rigoureux, documentés et pertinents. Stigmatisé comme étant d'extrême-droite, antisémite, et « porte-voix du Kremlin » après le déclenchement de l'opération spéciale de Vladimir Poutine, il fut écarté des médias grand public. Cet essai s'inspire de sa vision pour mettre en lumière la cécité de l'Occident concernant son déclin, ses causes et ses conséquences dans le monde contemporain.

L'écriture de cet essai m'offre également un exutoire :

Il me tient à cœur d'exprimer ma profonde incompréhension face à la violence des réactions de mes concitoyens, souvent éruptives, devant les drames qui secouent notre monde — qu'il s'agisse de l'Ukraine ou de la Palestine.

Que de haine, d'exclusion, d'anathèmes lancés par ceux qui se disent les défenseurs du "camp du Bien" ! Ils revendiquent l'héritage des Lumières, la tolérance voltairienne — tout en stigmatisant quiconque pense autrement. Qu'est devenue cette volonté de comprendre l'altérité des peuples et des cultures, déjà entrevue par Blaise Pascal qui dans *Les Pensées* disait « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. »¹. Montesquieu prolonge cette intuition. Dans *L'Esprit des lois*, il écrit : « Il n'est pas impossible qu'une chose soit juste dans un gouvernement et injuste dans un l'autre, que la morale change avec le climat, la religion avec le gouvernement, les idées de justice avec la forme de gouvernement »². Ce manque d'ouverture au monde, ce mépris arrogant, suffisant, n'est-il pas une des causes majeures de notre impuissance à comprendre les transformations en cours et à emprunter le chemin de la concorde ?

Je suis également frappé de voir tant de chrétiens — catholiques ou protestants —, si prompts à invoquer le message biblique, se livrer à des jugements d'une violence rare contre les dirigeants qu'ils exècrent. Les qualificatifs qu'ils emploient — souvent outranciers — ont

¹ Blaise Pascal, *Pensées*, fragment 294 (édition Brunschvicg), ou fragment 383 (édition Lafuma)

² Montesquieu, *Pensées*, édition critique par Catherine Volpilhac-Augier, Gallimard, coll. « Folio Classique », 2014. Cette édition propose une présentation rigoureuse des fragments, accompagnée de notes explicatives.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

quelque chose de glaçant. Je pense à ces phrases lues sur les réseaux sociaux qualifiant M. Donald Trump : « les palinodies abracadabrantesques du fou du Potomac », « ce dictateur de pacotille qui fait danser le globe comme un ballon de baudruche », « le blond MAGA de Washington, dangereux apprenti-sorcier », M. Elon Musk : « le serpent à lunettes », ou encore à propos M. Vladimir Poutine : « Il ne fait pas le poids, même en exhibant ses biceps comme un bateleur de foire ». Ces invectives, dignes parfois d'une caricature de Charlie Hebdo, cherchent à disqualifier les personnes visées. Mais en atteignant la dignité d'autrui, ne salissent-ils pas aussi la leur ? Ces propos contrastent violemment avec le message christique de l'apôtre Paul, dans la première épître aux Corinthiens (13, 13) : *« Maintenant donc, ces trois choses demeurent : la foi, l'espérance et l'amour ; mais la plus grande d'entre elles, c'est l'amour. »*³

Je proposerai un peu plus loin une lecture critique du messianisme américain et de l'idéologie universaliste qui prétend modeler le monde à son image, au nom de la démocratie et de la liberté. *Comment des chrétiens sincères ne voient-ils pas qu'on ne pourra espérer sortir de cette trajectoire mortifère qu'à la condition de revenir à une véritable humilité spirituelle, une acceptation sincère de l'altérité, une capacité de prendre en compte l'angoisse de l'autre ?*

L'officier face à l'intelligence artificielle (IA) : penser sans démissionner

La lecture d'ouvrages de Luc Ferry et Yuval Noah Harari, qui m'ont alerté sur les bouleversements technologiques en cours, notamment l'irruption de l'IA. Curieux d'en explorer les usages, j'ai choisi d'expérimenter cet outil pour structurer et affiner ma pensée, tout en conservant l'authenticité de mon propos. Dans cette optique, je souligne à la fois le potentiel stratégique de cet outil pour l'analyse et la décision, mais aussi ses limites et ses dangers, lorsque son usage devient mécanique ou non maîtrisé.

Loin d'être un gadget, l'IA s'affirme comme un outil d'élaboration intellectuelle d'une puissance inédite. Elle améliore notablement le travail de recherche en donnant un accès rapide à une information fiable et structurée, permet d'établir la conception et l'argumentation d'une thèse cohérente et rigoureuse. Elle enrichit également le vocabulaire⁴ et affine la qualité rédactionnelle. À ce titre, elle peut se révéler être un appui précieux pour l'officier d'état-major **Dans le domaine militaire, l'IA devrait devenir un outil puissant au service de la réflexion et de l'action, répondant aux exigences du commandement.**

Aussi puissante soit-elle, l'IA n'est pas infaillible. Son usage exige vigilance et responsabilité. Elle reste une machine, capable d'erreurs, d'imprécisions, de biais ou de citations approximatives. Il est donc impératif de maintenir un regard critique constant sur la pertinence des solutions proposées. Un second danger réside dans la tentation de céder à la facilité : celle d'accepter sans recul une formulation convaincante, sans y imprimer sa propre intention ni son style. Il faut instaurer une véritable boucle de rétroaction : enrichir, contredire, réécrire. Mais l'écueil le plus profond est d'ordre moral : la perte d'humilité. Le

³ Paul, *Première épître aux Corinthiens* 13 :13, dans *La Nouvelle Bible Segond : édition d'étude*, Paris, Alliance biblique universelle, 2002, p. 1518

⁴ Le lecteur pourra évaluer l'effet obtenu par le remplacement de la locution : « le droit international » dans l'ensemble du développement.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

produit, final, même abouti, résulte de la vision et l'imagination de l'auteur enrichies d'une contribution invisible, massive, issue de l'humanité tout entière — ses savoirs, ses traditions, ses raisonnements. Il est donc essentiel de rester modeste et vigilant.

En conclusion, ce qui constitue l'enjeu fondamental c'est d'arriver à utiliser l'outil de façon responsable ; c'est de parvenir à rester un auteur et critique libre dans le cadre d'un partenariat participatif intelligence humaine – intelligence artificielle. Cette dernière ne remplace pas la créativité humaine — elle l'enrichit, si l'on sait l'utiliser avec discernement, exigence et éthique. Dans cette perspective je rejoins Luc Ferry quand il affirme : « *il y a urgence à repenser de fond en comble nos systèmes éducatifs afin de rendre l'intelligence humaine non pas victime mais complémentaire de l'IA* »⁵.

Du désarroi à l'espérance.

Il me faut maintenant aborder un registre plus intime, mais qui éclaire en profondeur ma démarche : celui de la foi, non comme certitude dogmatique, mais comme tension permanente vers le sens. Ma culture religieuse est celle du protestantisme, avec ce qu'elle implique de liberté de conscience, de responsabilité individuelle, et d'attention au texte. Mais depuis longtemps, je suis aussi attiré par la sagesse bouddhiste, par sa radicale bienveillance, sa lucidité sans colère, et sa quête de compassion universelle.

Et ce qui m'a toujours profondément touché, c'est de voir à quel point ces deux traditions, en apparence si éloignées, se rejoignent dans leur message ultime : Le Bouddha enseigne la compassion comme réponse à la souffrance, la non-violence comme règle de vie, la paix intérieure comme condition de la paix extérieure. Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens, écrivait : « *Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas l'amour, je ne suis qu'un airain qui résonne ou une cymbale qui retentit...* »⁶ Cet amour — l'agapè — n'est ni sentimental ni intéressé. Il engage. Il donne sans attendre. Il transforme notre lien à nous-mêmes, aux autres, au monde.

Aujourd'hui, cette exigence spirituelle nous manque cruellement, notamment en Occident. L'idéologie de puissance, le mépris de l'altérité, la certitude d'incarner « le Bien » — tout cela nous pousse vers le mur. Déjà dans les années cinquante, Lester Person annonçait que l'humanité entrerait « *dans un âge où les différentes civilisations devront apprendre à vivre côte à côte en entretenant des relations pacifiques, en apprenant à se connaître, en étudiant mutuellement leur histoire, leur idéal, leur art et leur culture, en s'enrichissant réciproquement. Sinon dans ce petit monde surpeuplé, on tendra vers l'incompréhension, la tension, le choc et la catastrophe.* »⁷ Et si nous continuons à refuser d'entendre la souffrance des peuples que nous avons dominés, ignorés ou méprisés, alors le choc des civilisations que Huntington avait prévu ne sera pas une erreur d'analyse, mais la conséquence logique de notre hubris.

⁵ Luc Ferry, *IA : Grand remplacement ou complémentarité ?* (Paris : Éditions de l'Observatoire / Humensis, 2025), 172.

⁶ Paul, *Première épître aux Corinthiens* 13 :1, dans *La Nouvelle Bible Segond : édition d'étude*, Paris, Alliance biblique universelle, 2002, p.1517

⁷ Lester Pearson, *Democracy in World Politics*, Pinceton, Princeton university Press, 1995, p. 83-84

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Mais tout n'est pas perdu. Si l'homme cesse de tout ramener à lui-même, s'il comprend que sa grandeur passe par l'accueil de la différence, s'il accepte de se laisser instruire — non pas soumettre, mais instruire — par d'autres traditions

Résumé	1
À mes fils, héritiers d'un monde en péril.	3
Pourquoi cette envie soudaine, irrépressible, d'écrire cet essai ?	3
Le général Dominique Delawarde.	3
L'écriture de cet essai m'offre également un exutoire :	4
L'officier face à l'IA : penser sans démissionner	5
Du désarroi à l'espérance.	6
Propos et notes liminaires	10
La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule.	10
I : Le droit interétatique : une architecture façonnée par les vainqueurs	12
11 : Les prémices du droit international.	12
12 : Un cadre juridique international édicté par les Etats-Unis d'Amérique (USA).	12
13 : Vers une nouvelle architecture de sécurité internationale d'inspiration états-unienne.	15
II : Quarante ans de dérives d'un l'Occident, donneur de leçons et maître du double standard	17
21 : Russie : la stratégie de l'encerclement et de la diabolisation.	18
22 : Moyen-Orient et Asie ; indignation sélective et principes à géométrie variable.	19
23 : Occident : entre morale proclamée et transparence refusée.	24
III : Réarmer dans le brouillard : l'illusion stratégique européenne à l'horizon 2030.	25
31 : Un aveuglement stratégique nourri par la dramatisation du risque russe.	Erreur !
Signet non défini.	
32 : Censure et marginalisation des voix dissidentes.	26

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

<u>33 : Dénier des réalités et effondrement de l'influence occidentale en Afrique.</u>	30
<u>Pour un sursaut de lucidité et d'humilité.</u>	34
<u>ANNEXES DU DOCUMENT PRINCIPAL</u>	36
<u>Annexe 1 :</u>	36
<u>L'AMGOT : projet révélateur d'une vision hégémonique du monde.</u>	36
<u>La personnalité du Président Franklin D. Roosevelt.</u>	36
<u>La vision globale et le projet.</u>	36
<u>Les réticences américaines et britanniques.</u>	37
<u>Une russophobie enregistrée dans l'histoire.</u>	39
<u>Trois approches d'une russophobie enracinée dans l'histoire de l'Europe</u> Erreur ! Signet non défini.	
<u>II. L'après-1991 : un tropisme trahi</u>	40
<u>III. Un mépris culturel réactivé : expressions contemporaines.</u>	40
<u>Conclusion</u>	41
<u>Annexe 3</u>	41
<u>De la mémoire de la persécution à la pratique de la domination</u>	41
<u>: l'exemple israélo-palestinien mis en perspective</u>	41
<u>Mise en garde préalable.</u>	41
<u>Gaza : du blocus à la déshumanisation totale.</u>	42
<u>Colonisation armée, nettoyage ethnique et élimination lente.</u>	43
<u>Vers une responsabilisation juridique internationale.</u>	44
<u>Réflexion finale : universalité de l'analyse et rigueur du jugement.</u>	44
<u>Conclusion</u>	44

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

<u>Fiche n°4</u>	45
<u>LCI, relais d'une propagande occidentale.</u>	45
<u>I. Une narration structurée par une vision manichéenne des conflits.</u>	45
<u>II. Les mécanismes médiatiques de la propagande : saturation, cadrage, omission</u>	46
<u>1. La saturation émotionnelle</u>	46
<u>2. Le cadrage lexical.</u>	46
<u>3. L'occultation de faits gênants.</u>	47
<u>4. Le langage de l'image : de l'humanisation à la déshumanisation sélective</u>	47
<u>III. Une sélection d'experts verrouillée idéologiquement</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Une absence quasi totale des voix juives, palestiniennes, russes ou critiques de l'OTAN.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Conclusion</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Corps du texte : Bibliographie indicative</u>	50
<u>Annexe 1 – : Bibliographie indicative</u>	51
<u>Annexe 3 – : Bibliographie indicative</u>	51
<u>Annexe 4 : Bibliographie indicative</u>	52

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Propos et notes liminaires

Cette analyse se concentre délibérément sur la posture de l'Occident dans le système international contemporain. Elle ne vise ni à absoudre les régimes autoritaires, ni à minimiser les responsabilités d'autres acteurs globaux, mais à souligner qu'une prétention à la justice universelle n'a de légitimité que si elle commence par balayer devant sa propre porte. À l'heure où certains dénoncent — à juste titre — les violences de régimes autoritaires, il est tout aussi nécessaire d'interroger les contradictions et les compromissions de ceux qui s'arrogent le droit d'en incarner l'universalisme. Face à l'écart grandissant entre les principes proclamés par les dirigeants occidentaux et leurs pratiques concrètes, il paraît indispensable de questionner cette prétention à incarner l'universalité du droit, de la morale et de la justice.

Vocabulaire — Note terminologique

Dans cet essai, le terme « Occident » désigne principalement les États-Unis, leurs alliés de l'OTAN et l'Union européenne. Je suis pleinement conscient de l'hétérogénéité de ces ensembles, mais je m'attache à analyser les postures convergentes adoptées par ces puissances sur la scène internationale, notamment en matière de droit, de morale et d'usage de la force. Lorsque le terme « démocraties libérales » est employé, il fait référence aux régimes politiques fondés sur le multipartisme, l'état de droit et l'économie de marché. Les critiques formulées ne visent ni les peuples, ni les cultures, mais bien les dirigeants et institutions qui prétendent incarner une norme universelle tout en pratiquant le « *deux poids, deux mesures* ».

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule.

En 1989, au lendemain de l'effondrement du bloc soviétique, Francis Fukuyama proclamait que l'humanité était parvenue à « la fin de l'histoire en tant que telle : c'est-à-dire le point final de l'évolution idéologique de l'humanité et la généralisation de la démocratie libérale occidentale comme forme finale de gouvernement. »⁸ Pour lui, le libéralisme occidental n'était plus une option parmi d'autres, mais l'horizon indépassable du politique. Dans la foulée, les États-Unis et leurs alliés se sont perçus non seulement comme les vainqueurs de la guerre froide, mais aussi comme les garants d'un nouvel ordre mondial fondé sur leurs valeurs. Pourtant, cette lecture téléologique⁹ a rapidement montré ses limites. Comme le soulignait avec lucidité Samuel Huntington : « *L'Occident a gagné le monde non pas par la supériorité de ses idées, de ses valeurs ou de sa religion, mais plutôt par sa supériorité dans l'usage de la violence organisée.* »¹⁰ Ce que l'on présente comme une universalisation des

⁸ Francis Fukuyama, « The End of History? », *The National Interest*, n°16, été 1989, p. 4.
(Repris et développé dans *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.)

⁹ Une approche téléologique en histoire consiste à interpréter les faits du passé comme s'ils allaient nécessairement conduire à une situation présente (ou future), comme s'ils faisaient partie d'un plan cohérent ou inévitable. Cette approche projette rétroactivement un sens ou une finalité aux événements.

¹⁰ Samuel P. Huntington, *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 102

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

droits, de la démocratie et du droit international s'apparente de plus en plus à une instrumentalisation stratégique des normes au service d'intérêts hégémoniques. Henry Kissinger lui-même, architecte du réalisme géopolitique américain, reconnaissait que « *le droit international est souvent invoqué, rarement respecté, et presque toujours instrumentalisé.* »¹¹

Dès lors, il convient de s'interroger : ce droit interétatique, présenté comme le socle universel de l'ordre mondial, n'est-il pas d'abord un langage du pouvoir, construit par les vainqueurs, modulé au gré des rapports de force, et imposé au nom d'un universalisme unilatéral ? C'est l'hypothèse que nous explorerons ici. Alors que certains ont cru voir dans la chute du mur de Berlin l'avènement d'un monde pacifié, régi par des normes universelles et rationnelles, les décennies suivantes ont cruellement démenti cette illusion. L'ordre juridique international, censé incarner un ordre fondé sur la justice et l'égalité entre les nations, s'est progressivement transformé en un instrument de domination, manié avec cynisme par les puissances occidentales. La promesse d'un monde régi par la loi s'est effacée devant la réalité d'un monde gouverné par la force, l'opportunisme et l'arrogance et régi selon les « *règles* »¹².

Loin d'être un cadre neutre, le droit des relations internationales est devenu un instrument de légitimation idéologique, façonné selon les intérêts stratégiques des États-Unis et de leurs alliés. L'Union européenne (UE), convaincue de l'universalité de ses principes, s'est faite la courroie de transmission d'un ordre moral à géométrie variable, dont les grands médias institutionnels assurent la diffusion permanente d'un *narratif bien rodé*, disqualifiant les voix dissidentes, qu'elles soient russes, chinoises, africaines, latino-américaines ou encore intérieures. Ignorant les héritages historiques non occidentaux et les aspirations du Sud global, cette posture méprisante creuse une fracture politique et culturelle profonde, qui pourrait bien devenir le véritable foyer d'un affrontement mondial.

Je vais montrer comment le droit international, dès ses origines, a été façonné par les vainqueurs pour servir leurs intérêts. J'analyserai ensuite la manière dont, depuis quarante ans, les puissances occidentales ont instrumentalisé les normes juridiques pour justifier leurs interventions et marginaliser leurs adversaires. Enfin, je m'interrogerai sur les conséquences de cet aveuglement stratégique, face à un Sud global qui ne se contente plus de subir, et qui pourrait bien remettre en cause les fondements mêmes de l'ordre mondial.

¹¹ Formulation libre inspirée de: Henry Kissinger, *World Order*, New York, Penguin Press, 2014.

¹² Gouverner « selon les règles » renvoie au respect de procédures ou normes internes, souvent techniques ou politiques, sans nécessaire exigence de légalité supérieure ; à l'inverse, gouverner « selon le droit » suppose la soumission pleine et entière du pouvoir aux normes juridiques, au contrôle judiciaire, et au respect des droits fondamentaux.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

I : Le droit interétatique : une architecture façonnée par les vainqueurs

11 : Les prémices du droit international.

L'histoire de la normativité mondiale commence bien avant les institutions modernes. Elle prend racine dans les cendres fumantes de la guerre de Trente Ans, lorsque l'Europe, exsangue, cherche à rétablir un semblant d'ordre. Les traités de Westphalie, signés en 1648, marquent un tournant car ils consacrent la souveraineté des États, mettent fin aux ingérences religieuses dans les affaires politiques, et posent les bases d'un équilibre des puissances. Ce moment fondateur, souvent idéalisé, n'était pourtant pas l'avènement d'un ordre juste, mais l'imposition d'un compromis entre empires épuisés, soucieux de préserver leurs intérêts.

La logique westphalienne, fondée sur le primat de la puissance des États, n'a jamais réellement disparu. Elle s'est simplement adaptée aux formes modernes de domination. En 1815, le Congrès de Vienne redessine l'Europe au profit des monarchies restaurées, prolongeant cette même logique.

La première guerre mondiale et le nouvel ordre du monde

Puis dès la fin de la Première Guerre mondiale, les puissances victorieuses ont façonné un nouvel ordre international selon leurs intérêts propres. Si le président américain Woodrow Wilson proclamait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et posait les bases d'un multilatéralisme naissant à travers la Société des Nations, ce wilsonisme affiché fut rapidement contredit par la Realpolitik des accords secrets entre les puissances coloniales. Les **accords Sykes-Picot** (1916), passés entre la France et le Royaume-Uni, prévoyaient un partage du Proche-Orient sous influence européenne, bien avant même la défaite ottomane. À cela s'ajouta en 1917 la **déclaration Balfour**, par laquelle Londres promettait un « foyer national juif » en Palestine, sans réelle concertation avec les populations arabes locales. Ce double jeu diplomatique, entre principes universels et calculs stratégiques, posa les jalons d'un déséquilibre durable au Moyen-Orient, tout en révélant, dès cette époque, les tensions entre idéalisme juridique et impérialisme déguisé.

12 : Un cadre juridique international édicté par les États-Unis d'Amérique (USA)

En 1945, les États-Unis, sortis renforcés du second conflit mondial, s'imposaient comme l'unique puissance capable de redessiner le système international. Portés par une vision libérale, capitaliste et messianique du monde, ils entendent codifier un nouvel ordre en imposant à leurs alliés un triptyque normatif : gouvernance mondiale, maîtrise économique, et architecture de sécurité anti-communiste. Comme l'affirmait Dean Acheson, artisan de la politique étrangère américaine : « *Nous avons conçu un monde à notre image, avec pour seul guide notre vision de l'ordre.* »¹³.

¹³Dean Acheson, *Present at the Creation: My Years in the State Department* (New York: Norton, 1969), 405.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Pour exercer une justice exemplaire et symbolique, une nouvelle façon de juger et punir les vaincus.

À travers l'histoire, les vainqueurs ont toujours cherché à punir les vaincus. Des réparations imposées à la France en 1871 au traité de Versailles de 1919, les défaites ont systématiquement donné lieu à des sanctions collectives et à des humiliations politiques. Ces pratiques relèvent d'une logique de punition collective ou politique plus que d'une volonté juridique de justice. Comme le résumait lucidement Raymond Aron : « *La paix imposée à un ennemi vaincu est rarement juste. Elle est presque toujours la loi du plus fort* »¹⁴

En 1945, les Alliés instaurent une justice pénale internationale reposant sur la codification de trois crimes fondateurs : crimes de guerre, crimes d'agression (ou crime contre la paix), crimes contre l'humanité. Plus tard, est apparu le crime de génocide¹⁵. Les premiers accusés, hauts dignitaires, maréchaux et généraux du régime nazi seront jugés et condamnés lors du procès de Nuremberg. Pourtant, cette justice est profondément asymétrique : seuls les vaincus sont jugés. Aucun crime des vainqueurs — ni les bombardements massifs de Hambourg et Dresde¹⁶, l'emploi de la bombe atomique à Hiroshima et Nagasaki¹⁷, ni les massacres perpétrés par l'Armée rouge à Katyn¹⁸, ni la destruction entière de villes françaises¹⁹ dont les

¹⁴ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations* (Paris : Calmann-Lévy, 1962), 87.

¹⁵ Crime considéré comme le plus grave en droit international. Il consiste à tuer ou nuire intentionnellement à un groupe national, ethnique, racial ou religieux, en tout ou en partie, avec l'intention spécifique d'exterminer ce groupe. Exemples : Génocide des Tutsis au Rwanda (1994) ; Génocide arménien (1915, bien que non encore jugé par une cour internationale) ; Tentatives de génocide contre les Yézidis par Daech

¹⁶ Le bombardement de Hambourg par la royal air force (RAF) lors de l'opération Gomorrhe du 24 juillet 1943, fit d'après les sources autorisées 45 000 morts, 80 000 blessés 350 000 habitations détruites et près d'un million de civils allemands sans abri. Celui de Dresde, du 13 au 15 février 1945 fit 46 000 morts. En une nuit 35000 personnes ont été tuées et le double blessé, majoritairement brûlés.

¹⁷ Les bombardements atomiques d'Hiroshima (6 août 1945) et de Nagasaki (9 août 1945) ont causé des destructions massives et un très lourd bilan humain. À Hiroshima, on estime que 70 000 à 80 000 personnes sont mortes immédiatement, sur une population d'environ 350 000 habitants. À la fin de l'année 1945, le nombre de morts s'élevait à environ 140 000. À Nagasaki, la bombe a tué environ 40 000 personnes sur le coup, et le bilan atteignait environ 74 000 décès d'ici décembre 1945. Les estimations ultérieures, tenant compte des effets à long terme des radiations (cancers, leucémies, maladies chroniques), font état de plus de 200 000 morts au total dans les années qui ont suivi. Voir : Hiroshima Peace Memorial Museum, Hiroshima and Nagasaki: The Physical, Medical, and Social Effects of the Atomic Bombings, Basic Books, 1981 ; ICRC, « Les bombardements atomiques d'Hiroshima et Nagasaki », 6 août 2020.

¹⁸ Le massacre de Katyn désigne l'exécution, au printemps 1940, de plus de 21 000 officiers, policiers et intellectuels polonais prisonniers de guerre, perpétrée par le NKVD (police politique soviétique) sur ordre de Staline. Les principaux sites d'exécution sont Katyn, Kalinine (aujourd'hui Tver), Kharkiv et d'autres lieux en URSS. Longtemps nié par les autorités soviétiques, le crime a été officiellement reconnu par la Russie en 1990. En 2010, la Douma d'État russe a confirmé la responsabilité de Staline et du haut commandement soviétique dans cet acte. Voir : Douma d'État de la Fédération de Russie, Déclaration sur le massacre de Katyn, 26 novembre 2010 ; Archives fédérales russes (GARF), Fonds 9401, dossier 2, pièce 104Bas du formulaire

¹⁹ Les bombardements alliés visant à préparer le Débarquement en Normandie, puis à soutenir l'avancée des troupes, ont causé des pertes civiles massives en France. Entre 1943 et 1945, plus de 1 500 localités françaises ont été touchées. Durant la seule période du 6 juin au 31 août 1944, on estime qu'entre 50 000 et 70 000 civils français ont été tués par des frappes aériennes alliées. Parmi les villes les plus touchées figurent Caen, Le Havre, Saint-Lô, Lisieux, Rouen, Nantes, Lorient, Brest, et Marseille. Les destructions matérielles ont parfois atteint 70 à 90 % du tissu urbain. Voir : Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, Les bombardements alliés sur la France, 1940–1945, La Documentation française, 1992 ; Jacques Frémeaux, Les civils dans la guerre, Armand Colin, 2018 ; Archives nationales françaises, F/60/776.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

morts ne sont considérés que comme des victimes collatérales — ne fut jugé. Le juriste britannique Hersch Lauterpacht, pourtant défenseur du tribunal, en admettait la faille : « *Le tribunal est un progrès du droit, mais un progrès réservé. Il juge, mais ne se juge pas.* »²⁰ En comparant les bilans proposés en notes de bas de page avec celui des attaques et bombardement en Ukraine depuis le 24 février, on peut se demander pourquoi les instances juridiques internationales n'ont jamais intenté de procès aux dirigeants des USA et de la Grande Bretagne alors que les dirigeants occidentaux ont saisi toutes les occasions depuis février 2022 de solliciter la mise en accusation de Vladimir Poutine.

Cette impunité fondatrice révèle une justice à géométrie variable, dont les principes universels s'appliquent surtout aux perdants. Ces concepts juridiques, consacrés à Nuremberg, allaient désormais structurer la justice internationale. Plus récemment, la création de tribunaux pénaux ad hoc — TPIY pour l'ex-Yougoslavie, TPIR pour le Rwanda — puis celle de la Cour pénale internationale ont poursuivi cette logique sélective. Cette continuité sélective fut dénoncée par le juge sud-africain Richard Goldstone, premier procureur du TPIY : « *La justice internationale ne peut pas devenir un outil des seuls puissants. Or, c'est ce qu'elle est en train de devenir.* »²¹

La nouvelle gouvernance mondiale

Après la punition, les puissances alliées imposent un ordre juridique global à leur mesure. L'organisation du pilotage du nouvel ordre international imaginé et formalisé dans la Charte de l'Atlantique dès 1941 par Roosevelt et Churchill veut palier aux insuffisances de la (SDN), dont les États-Unis étaient absents. Cette architecture internationale s'organise à travers la création de l'organisation des Nations Unies (ONU). Comme le déclarait Roosevelt en 1941 : « *Le monde futur doit être fondé sur quatre libertés essentielles : la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté de vivre à l'abri du besoin, et la liberté de vivre à l'abri de la peur.* »²² Il se voulait bâti sur la coopération internationale, la paix et la sécurité collective. Au sein de la nouvelle organisation, le Conseil de sécurité, avec ses cinq membres permanents dotés d'un droit de veto, devenait le cœur d'un système où l'égalité entre États est plus théorique que réelle. Comme l'a reconnu plus tard Kofi Annan : « *Le droit international, tel qu'il est appliqué, dépend trop souvent de la volonté des puissants.* »²³

Nous venons de voir comment ce nouvel ordre international d'après-guerre se structura aussi autour d'un appareil judiciaire destiné à juger les vaincus, tout en épargnant les vainqueurs. La mainmise du grand vainqueur qu'étaient les États-Unis d'Amérique (USA) sur les destinées du monde allaient se poursuivre par la mise en place sous leur autorité d'institutions

²⁰ Hersch Lauterpacht, cité in Philippe Sands, *East West Street: On the Origins of Genocide and Crimes Against Humanity* (London: Weidenfeld & Nicolson, 2016), 212.

²¹ Richard Goldstone, *For Humanity : Reflections of a War Crimes Investigator* (New Haven: Yale University Press, 2000), 138.

²² Franklin D. Roosevelt, *State of the Union Address*, 6 janvier 1941.

²³ Kofi Annan, *Discours à l'Assemblée générale des Nations unies*, 23 septembre 2003.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

financières et économiques d'une part, et d'une architecture de sécurité tournée vers l'endiguement de l'expansion mondiale du communisme. Mais dans ces trois domaines, on proclamait des principes universels, certes, mais il eût été illusoire que ces mêmes principes s'imposassent aux puissances qui les avaient édictés.

La gouvernance économique et financière

Dans le domaine économique et financier, les États-Unis orchestrèrent la création du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. En la matière, leur domination se manifesta d'abord par le plan Marshall, qui conditionna l'aide à la reconstruction des pays européens à une adhésion politique au camp occidental. En parallèle, les accords de Bretton Woods (1944), négociés sous l'égide des États-Unis fondaient un système monétaire international centré sur le dollar, auquel les États-Unis conféraient un rôle pivot en le rendant convertible en or — cette architecture rejetait alors la proposition britannique d'une monnaie supranationale. John Maynard Keynes, pourtant architecte du système, en critiqua l'orientation : « *C'est un plan d'hégémonie monétaire fondé sur le dollar, et non une construction de justice économique.* »²⁴

Le FMI et la Banque mondiale, créés à cette occasion, ont été basés à Washington et placés sous l'influence directe des États-Unis, qui y conservaient un droit de veto de facto grâce à leur quote-part dominante.

13 : Vers une nouvelle architecture de sécurité internationale d'inspiration états-unienne.

Cette conception hégémonique de la structuration du monde occidental selon les intérêts américains nécessitait l'organisation d'un système de sécurité sur lequel Washington entendait avoir la main mise. Dans les mois qui précédèrent la libération de la France, les États-Unis envisagèrent sérieusement de placer le pays sous administration militaire alliée, l'AMGOT (Allied Military Government of Occupied Territories)²⁵. Portée par Roosevelt, cette initiative révélait une volonté claire de contrôler politiquement et économiquement une Europe exsangue, en redessinant les structures administratives françaises, en imposant une monnaie de substitution — qualifiée de « monnaie de singe » par les critiques — et en niant la légitimité du Comité français de libération nationale dirigé par le général de Gaulle. Ce dernier s'opposa avec une fermeté remarquable à cette vassalisation programmée. Soutenu discrètement par des figures influentes telles que le général Eisenhower et le général MacArthur, De Gaulle imposa progressivement la légitimité d'une France souveraine, refusant qu'elle soit traitée comme une nation vaincue. Cette confrontation révéla le double jeu de Roosevelt, qui, derrière son discours sur la liberté des peuples, cherchait à remodeler l'Europe à l'aune des intérêts.

²⁴ John Maynard Keynes, cité in Benn Steil, *The Battle of Bretton Woods* (Princeton: Princeton University Press, 2013), 221.

²⁵ Éric Branca, *L'Ami américain*, chapitre 3 « D'une occupation à l'autre », Perrin, collection Tempus, 2017, p. 91–121 ainsi que l'annexe 1 : L'AMGOT : projet révélateur d'une vision hégémonique du monde p. 30

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

A partir de la fin de la 2^e guerre mondiale, Washington, Londres et Ottawa furent les principaux instigateurs du traité de l'Atlantique Nord en 1949, rapidement suivie de la création de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1951. Conçue comme une alliance défensive, l'OTAN se transforma alors en instrument de leadership militaire américain²⁶. Cette volonté expansionniste culmina lorsque les États-Unis favorisèrent, dès 1952, l'entrée de la Turquie, pays sans façade atlantique, dans l'Alliance, révélant un objectif géostratégique qui dépasse largement la défense de l'Europe occidentale.

Cette volonté de mainmise sur la gouvernance du système de sécurité occidental en masque une autre : **asseoir l'hégémonie du complexe militaro-industriel des États-Unis**. La reconstruction, loin d'être un geste humanitaire ou désintéressé, s'inscrit dans les visées impériales américaines. Les marchés de l'après-guerre sont verrouillés au profit des grandes entreprises américaines, et les réformes imposées participent de l'extension d'un ordre libéral contrôlé depuis Washington. Dans cette architecture, l'Europe finance, applique et exécute — sans peser ni politiquement, ni économiquement.

Face à cette hégémonie, **le général de Gaulle** opposa une résistance farouche. Il dénonça la subordination militaire de l'Europe aux États-Unis. Lors de son discours à l'Ecole militaire le Général déclara en 1959²⁷ : « Il faut que la défense de la France soit française. » Il précisait alors que la France devait disposer de sa propre force de dissuasion nucléaire et ne pas dépendre des alliances pour sa sécurité. Trois ans plus tard, lors d'une conférence de presse, le 15 mai 1962, il souhaita une Europe européenne et précisa : « *Il faut que l'Europe soit européenne, c'est-à-dire qu'elle existe par elle-même et pour elle-même, sans dépendre de l'Amérique.* »²⁸ Ce positionnement rejoignait sa critique constante de la domination américaine sur les affaires du Vieux continent. À propos de l'OTAN, il confia à Alain Peyrefitte : « *L'OTAN est un faux-semblant. C'est une machine pour déguiser la mainmise de l'Amérique sur l'Europe.* »²⁹ Finalement, en 1966, il décide de retirer la France du commandement intégré de l'OTAN.

Cette attitude illustre la tension persistante entre une Europe soumise au parapluie américain et la farouche volonté d'indépendance gaullienne. Elle se traduit aussi dans ses choix géostratégiques et diplomatiques majeurs : En 1964, la France devenait le premier pays occidental à reconnaître officiellement la République populaire de Chine, rompant ainsi avec l'ostracisme imposé par les États-Unis depuis 1949. Ce geste illustre son refus de se soumettre à l'ordre bipolaire. À ses yeux, il ne saurait y avoir de stabilité internationale sans l'inclusion des grandes civilisations comme la Chine dans le concert des nations.

²⁶ Contrairement à une idée reçue, le Pacte de Varsovie, signé en 1955, n'est pas la cause mais la conséquence de cette dynamique : il constitue une réponse du bloc soviétique à la consolidation militaire de l'Ouest. La logique d'affrontement militaire n'a donc pas été initiée par Moscou, mais bien par l'extension d'une alliance occidentale placée sous commandement américain

²⁷ [De Gaulle, 3 novembre 1959, école militaire, MJP](#)

²⁸ <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00078/conference-de-presse-du-15-mai-1962-questions-europeennes.html>

²⁹ Charles de Gaulle, cité par Alain Peyrefitte, **C'était de Gaulle**, tome I, Éditions Gallimard, 2002, p. 385

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Henry Kissinger, dans *Diplomacy et World Order*,³⁰ a magistralement analysé la continuité de posture des grandes puissances. Pour lui, le droit international n'est jamais neutre, il reflète toujours l'équilibre – ou le déséquilibre – des puissances du moment.

Il est un instrument de légitimation, un langage de la force habillé de principes.

Aujourd'hui encore, cette volonté de domination hégémonique perdure et les États-Unis et soutenus par l'UE, utilisent le référentiel juridique global comme un levier stratégique. Les traités, les conventions, les résolutions sont invoquées ou ignorées selon les circonstances. L'intervention en Irak en 2003, d'une coalition dirigée par Washington et Londres menée sans mandat onusien³¹ en est l'exemple le plus révélateur : le droit contraignant supranational fut invoqué non pour prévenir la guerre, mais pour la justifier. Notons néanmoins, que dans la droite ligne de la pensée gaullienne et fidèle à une certaine idée de l'indépendance et du système de normes interétatiques, la France de Jacques Chirac s'opposa avec fermeté à cette invasion. Cette fois, elle ne fut pas seule : l'Allemagne, la Belgique et le Canada partagèrent son refus, rejoints par deux puissances majeures du Conseil de sécurité, la Russie et la Chine³²

Et l'Europe, loin d'être un contrepoids, s'est souvent montrée complice de cette dérive. Sous la houlette de figures comme Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, elle adopte une posture moralisatrice, persuadée que ses valeurs sont universelles, et que le reste du monde doit s'y conformer. Cette arrogance, cette condescendance, nourrissent un ressentiment croissant dans les pays du Sud, qui ne se reconnaissent ni dans les normes imposées, ni dans les discours culpabilisants.

Ainsi, qu'il s'agisse des États-Unis ou de leurs alliés européens, l'invocation des principes juridiques ou moraux masque trop souvent une stratégie de domination conforme à leurs intérêts. Cette instrumentalisation du droit international, que l'on a pu observer dès 1945, s'est prolongée jusqu'à nos jours, notamment à travers la manière dont l'Occident a traité la Russie depuis la fin de la guerre froide. Nous allons voir maintenant comment elle éclaire quarante années d'aveuglement stratégique.

II : L'Occident : dérives et double standard

Depuis la fin des années 1980, les puissances occidentales, emmenées par les États-Unis, ont méthodiquement déconstruit les fondements d'un régime de légalité internationale équilibré,

³⁰ Henry Kissinger, *Diplomatie*, Fayard, 1996.

³¹ La participation au combat comprenait des forces des États-Unis, force principale, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Pologne. D'autres états européens, en particulier l'Italie qui a envoyé des troupes après la chute de Bagdad et les Pays-Bas qui ont assuré un soutien politique et logistique. Nous pouvons aussi signaler la participation d'autres nations européennes : Danemark, Portugal, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Géorgie, Azerbaïdjan, Ukraine, Albanie, Macédoine du Nord

³² Cette attitude ulcéra Washington. La phrase exacte souvent attribuée à Condoleezza Rice, alors conseillère à la sécurité nationale des États-Unis en 2003, est : [Le Monde.fr+2Radio France+2Wikipédia+2](#) « Il faut punir la France, ignorer l'Allemagne et pardonner à la Russie. » [Le Monde Diplomatique+2ladepeche.fr+2OpenEdition Books+2](#) Cette déclaration reflétait la réaction de l'administration Bush face à l'opposition de ces pays à l'intervention militaire en Irak. La France, en particulier, avait menacé d'utiliser son veto au Conseil de sécurité de l'ONU et avait activement cherché à rallier d'autres membres contre la résolution autorisant l'usage de la force, ce qui a été perçu comme une opposition frontale aux États-Unis

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

au profit d'un système de règles mouvantes, définies à leur convenance. Sous couvert d'une morale affichée, elles masquent leurs intérêts géostratégiques bruts.

21 : Russie : la stratégie de l'encerclement et de la diabolisation.

Après la chute du mur de Berlin et l'implosion de l'URSS, les dirigeants russes ont exprimé leur volonté d'intégrer l'espace européen et de construire un cadre de sécurité commun. Mais les États-Unis, portés par une vision néo-conservatrice de l'ordre mondial — et suivis sans grand discernement par les dirigeants européens — ont préféré isoler la Russie, révélant ainsi une ambiguïté profonde entre leur discours d'ouverture et leurs actes réels, et l'ont humiliée et affaiblie, cédant ainsi à une russophobie séculaire³³. Ainsi, de façon concomitante, appliquant la vision géopolitique de Zbigniew Brzezinski, les dirigeants successifs des États-Unis ont œuvré simultanément à l'isolement territorial de la Russie et au détachement de l'Ukraine de sa sphère d'influence. Selon l'ancien conseiller à la Défense du président Carter, l'Ukraine est un pivot géopolitique primordial ; sa perte empêcherait la Russie de prétendre à une influence impériale sur l'Eurasie, tandis que son contrôle renforcerait la puissance russe. « *Sans l'Ukraine, la Russie cesse d'être un empire eurasiatique.* »³⁴

L'encerclement par l'est.

Concernant cet isolement, les promesses certes verbales faites à Mikhaïl Gorbatchev de ne pas étendre l'OTAN vers l'Est ont été ignorées. L'élargissement de l'Alliance Atlantique s'est poursuivi sans interruption. Dans le domaine de la menace militaire, l'administration Bush s'est retirée unilatéralement des accords ABM signés en 1972. Le message est clair : Washington fait preuve d'une évidente duplicité, s'exonérant ouvertement des règles du jeu bilatéral pourtant établies. La montée en puissance de cette menace s'est accentuée quand les dirigeants états-uniens ont tenté le déploiement de missiles à moyenne portée en Pologne. **Face à l'opposition russe, en 2009, ces missiles ont été discrètement transférés sur des navires en mer Baltique, mais le message est inchangé : encercler, contenir, menacer...**

Simultanément, se concrétisa la volonté stratégique de détacher durablement des nations promises à une opposition croissante. La montée en puissance des « révolutions de couleur » – en Géorgie, en Ukraine, au Kirghizistan – n'eut rien de spontané. Derrière les slogans de liberté, on retrouva l'influence directe et insidieuse de la CIA, qui finança, forma et structura les mouvements d'opposition dans le but de faire basculer ces pays dans l'orbite occidentale. À tel point qu'en 2007, à Munich, Vladimir Poutine avertit : « *L'élargissement de l'OTAN [...] représente une provocation sérieuse qui réduit le niveau de confiance mutuelle. Et nous avons le droit de demander : contre qui est dirigée cette extension ?* »³⁵ Cette déclaration est perçue comme une mise en garde claire contre l'intégration de l'Ukraine

³³ Pour avoir une vision plus large de ce thème, voir l'annexe 2 : Une russophobie enracinée dans l'histoire p. 33-34

³⁴ 2. Zbigniew Brzezinski, *Le Grand Échiquier : l'Amérique et le reste du monde*, Éditions Fayard, 1997, p. 74.

³⁵ 3. Vladimir Poutine, Conférence de Munich, 10 février 2007.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

et de la Géorgie dans l'OTAN — intégration perçue à Moscou comme une menace existentielle. Pourtant l'Occident fait la sourde oreille.

Dans le même temps, alors que les États-Unis avançaient leurs pions, l'UE jouait les supplétifs. En 2013, José Manuel Barroso, alors président de la Commission européenne, adressa un ultimatum à Kiev : l'Ukraine devrait choisir entre l'UE et la Russie. Aucun compromis ne serait possible. Cette brutalité diplomatique précipita une rupture majeure. Quelques mois plus tard, le président Ianoukovitch fut renversé, et l'Ukraine s'engagea dans un processus irréversible de confrontation, attisant rancœurs et hostilités entre deux nations à l'histoire profondément entremêlée.

Alors que lors de la signature des accords de Minsk 2, le 12 février 2015 les deux dirigeants François Hollande et Angela Merkel avaient publiquement insisté sur « *leur volonté de mettre fin aux hostilités dans le Donbass et de préserver l'intégrité territoriale de l'Ukraine, tout en accordant une autonomie aux régions séparatistes dans le cadre d'une réforme constitutionnelle ukrainienne* »³⁶. Quelques années plus tard, E. Merkel déclara cyniquement au journal *Die Zeit* en décembre 2022³⁷ « *Les accords de Minsk ont été une tentative de donner du temps à l'Ukraine. Elle a également utilisé ce temps pour devenir plus forte.* »³⁸ Elle révélait la duplicité de Paris et de Berlin. **Pourtant, c'est Vladimir Poutine fut publiquement traité de « menteur. »**

Enfin la diabolisation !

L'entrée des troupes russes en territoire ukrainien, le 24 février 2022, offrit à l'Occident l'occasion attendue d'ostraciser la Russie, de la désigner comme paria du système international et de lui imposer un régime de sanctions dont les effets, pour l'heure, se sont en grande partie retournés contre leurs initiateurs.

Si cette intervention constitue, au regard du droit international, une violation avérée de la souveraineté d'un État, il serait méthodologiquement fallacieux de l'isoler de son contexte historique et stratégique. Le long processus que nous venons de retracer montre une volonté délibérée des puissances occidentales de provoquer une réaction russe dans le but d'en tirer profit sur les plans géopolitique, économique et informationnel.

Certes, la Russie prit l'initiative militaire, mais en aucun cas elle ne saurait être considérée comme seule responsable du conflit. Ceux qui ont, par calcul ou par indifférence, contribué à rendre cette issue inévitable portent une part directe de responsabilité dans le déclenchement de cette séquence tragique.

En tout état de cause, l'Occident moralisateur venait de trouver là l'occasion rêvée de diaboliser et d'ostraciser la grande Russie, en exprimant au grand jour une russophobie pluriséculaire longtemps latente.

³⁶ <https://www.lefigaro.fr/international/2015/02/20/01003-20150220ARTFIG00357-hollande-et-merkel-unis-sur-l-ukraine-tout-minsk-rien-que-minsk.php>

³⁷ <https://www.institutschiller.org/Comment-Merkel-et-Hollande-ont-attise-la-guerre-en-Ukraine>

³⁸ Cette déclaration est confirmée par F. Hollande au Kyiv Idependt quand il déclare : « Oui, Angela Merkel a raison sur cette question. Depuis 2014, l'Ukraine a renforcé ses positions militaires. Ce fut le mérite des accords de Minsk d'avoir donné à l'Ukraine l'opportunité de faire cela ».

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

22 : Moyen-Orient et Asie ; indignation sélective et principes à géométrie variable.

Cette instrumentalisation du droit ne se limite pas au continent européen. Elle s'exprime aussi au Moyen-Orient dans un tout autre registre. Pour ne parler que de la France, les dirigeants, si moralisateurs vis-à-vis de l'ours russe, n'hésitent pas à employer l'hyperbole pour qualifier l'attaque du Hamas sur Israël du 7 octobre 2023 ; le président de la République, Emmanuel Macron, a qualifié l'attaque de « terroriste », parlé « d'acte barbare », de « massacres » et déclaré : « La France condamne avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste menée par le Hamas contre Israël. »

Les communiqués officiels du gouvernement français ont parlé « d'attaques terroristes coordonnées », de « crimes de guerre », de « prises d'otages inacceptables ». Les combattants du Hamas sont systématiquement appelés « terroristes ». Les personnalités politiques, comme les journalistes des grands médias alignés sur les positions officielles, n'hésitent pas à dévoyer le sens des mots, adoptant sans nuance un lexique accusatoire à géométrie variable.

Dans un article, le JDD parle de « *Pogrom génocidaire perpétré par les terroristes du Hamas.* »³⁹ De son côté, M. Gérard Larcher n'hésite pas à clamer ; « *L'attaque du Hamas, symbole de la barbarie est un crime contre l'humanité.* »⁴⁰

Ignorent-ils le sens juridique de certains termes ? Les altèrent-ils intentionnellement ? En tous les cas, ils se gardent bien de les employer pour qualifier les massacres permanents perpétrés par les dirigeants de l'État sioniste⁴¹, actuellement visés par une enquête de la cour pénale internationale (CPI). Elle concerne les dirigeants israéliens Benyamin Nétanyahou, Premier ministre d'Israël et Yoav Gallant, ancien ministre de la Défense⁴². La CPI les soupçonne de

- **Crimes contre l'humanité ;**
- **Crimes de guerre**, notamment pour des attaques contre des civils, des privations de nourriture, et des destructions massives d'infrastructures civiles.

On ne saurait accuser la CPI de partialité puisque dans le même temps elle a émis des mandats d'arrêt contre les dirigeants de Hamas, notamment Mohamed Deif pour les attaques du 07 octobre 2023. Notons que nombre de pays occidentaux, — dont la France — si prompts à se targuer de faire respecter les principes du corpus juridique des Nations unies — en

³⁹ <https://www.lejdd.fr/international/le-pogrom-genocidaire-du-7-octobre-un-apres-150296>

⁴⁰ <https://www.europe1.fr/politique/lattaque-du-hamas-symbole-de-la-barbarie-est-un-crime-contre-lhumanite-declare-gerard-larcher-4208373>. La liste pourrait être très longue, on peut au moins rajouter cette prise de position de Madame Marine Le Pen déclare lors d'un entretien sur Europe1/CNews ; « On assiste à nouveau à des **pogroms**, et ils se déroulent sur la terre d'Israël »

⁴¹ J'emploie à dessein le terme « sioniste », L'usage du terme « État sioniste » ne vise pas ici à délégitimer l'existence d'Israël en tant qu'entité politique, ni à stigmatiser le peuple juif dans son ensemble. Il sert à désigner une construction étatique fondée historiquement sur une idéologie nationaliste spécifique — le sionisme politique — dont les conséquences territoriales, juridiques et militaires ont produit un système de discrimination, d'exclusion et de dépossession vis-à-vis du peuple palestinien. Ce choix lexical est assumé dans une perspective critique des fondements idéologiques de l'État, à l'image des analyses d'Ilan Pappé ou de Zeev Sternhell.

⁴² [Mandats d'arrêt de la CPI contre des dirigeants d'Israël et du Hamas : quelle est la prochaine étape ? | ONU-Info](#)

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

particulier le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, n'ont toujours pas reconnu l'État palestinien.

Confirmant cette attitude d'atermoiement, le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a déclaré le 20 mai 2025 sur *France Inter* que Gaza était devenu « *un mouroir, pour ne pas dire un cimetière* »⁴³, dénonçant une violation manifeste des principes juridiques universels en raison du blocage de l'aide humanitaire. Il a également indiqué que la France ***pourrait envisager***, dans le cadre d'une conférence internationale coorganisée avec l'Arabie saoudite en juin prochain, de reconnaître officiellement l'État palestinien — une hypothèse qui, une fois encore, rappelle les nombreuses promesses similaires exprimées depuis des années par les autorités françaises, sans qu'aucune décision concrète ne voie jamais le jour.

Cette diplomatie incantatoire, faite de postures morales sans traduction politique effective, illustre la passivité — voire la complicité silencieuse — des puissances occidentales face aux violations répétées du droit issu des traités multilatéraux par l'État hébreu, alors même qu'il eût fallu que la France prît enfin ses responsabilités au nom des principes qu'elle proclame.

Toutefois, il importe de reconnaître que certains dirigeants occidentaux, émus par la situation actuelle à Gaza appliquent ou envisagent d'appliquer des sanctions à l'État hébreu en vue de limiter sa volonté affichée d'éradiquer le peuple palestinien⁴⁴. Pourtant, cette volonté de nier l'existence même du peuple palestinien s'affirme dès la création d'Israël en 1948. Cette négation de l'identité palestinienne s'exprima dès 1969, lorsque la Première ministre israélienne Golda Meir déclara : « *Il n'y a jamais eu de peuple palestinien. Ce n'est pas comme si nous étions venus et les avions chassés et pris leur pays. Ils n'existaient pas.* »⁴⁵ Plusieurs dirigeants israéliens ont, depuis, réaffirmé cette négation tant dans leurs discours que dans leurs actes. Et maintenant, depuis deux ans, à Gaza, le droit à l'autodétermination du peuple palestinien est piétiné, les hôpitaux bombardés, les civils massacrés, mais aucune sanction sérieuse n'est envisagée.

Cette passivité des Occidentaux n'est pas nouvelle : le nettoyage ethnique entrepris par les dirigeants de l'État d'Israël entre 1947 et 1949, maintenant reconnu même par les historiens israéliens.⁴⁶ Le silence coupable, l'omerta sur ce nettoyage ethnique dure depuis près de 80 ans. Il est à espérer que le désir d'appliquer enfin de façon impartiale une justice internationale perdue et fasse école.

⁴³ Barrot, Jean-Noël. Entretien sur la situation à Gaza et la reconnaissance de l'État palestinien. Interview par France Inter, 20 mai 2025. <https://www.franceinter.fr>

⁴⁴ Plusieurs États occidentaux ont récemment adopté des mesures restrictives contre Israël : le **Canada** a imposé un **embargo sur les armes** en mars 2024 ; le **Royaume-Uni** a **suspendu certaines licences d'exportation d'armes** en raison de craintes de violations du droit humanitaire ; l'**Union européenne** a quant à elle **sanctionné des colons israéliens** responsables de violences en Cisjordanie. Voir notamment *Le Journal de Montréal*, 22 mai 2025 ; *Le Monde.fr* ; *HuffPost* ; *Wikipédia*, pages « Embargos sur les armes contre Israël depuis 2023 » et « Violence des colons israéliens ».

⁴⁵ Cette formule glaçante incarne l'essence du projet sioniste dans sa version la plus radicale : nier toute légitimité historique, politique et humaine aux Palestiniens. Elle révèle, bien avant les politiques d'annexion et de siège, une stratégie de déracinement symbolique, prélude à la dépossession physique.

Source : Sunday Times, 15 juin 1969, interview de Golda Meir, citée notamment dans Noam Chomsky, *Fateful Triangle* : The United States, Israel and the Palestinians, South End Press, 1983.

⁴⁶ Ilan Pappé, *Le Nettoyage ethnique de la Palestine*, traduit de l'anglais (*The Ethnic Cleansing of Palestine*, 2006) par Charles-André Udry, Paris, Fayard, 2008. Pour une appréhension plus complète du problème voir l'annexe 3 : De la mémoire de la persécution à la pratique de la domination, l'exemple israélo-palestinien mis en perspective

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Un deux poids et deux mesures de moins en moins supportés par le reste du monde

Ce refus de reconnaissance contraste vivement avec la réactivité occidentale dans d'autres contextes. Ainsi, les massacres de Boutcha, en mars 2022, ont immédiatement suscité des accusations de crime contre l'humanité de la part des plus éminents dirigeants occidentaux — les présidents Biden et Macron, ainsi que le chancelier Scholz. Partout dans le monde, cette politique de condamnation et de sanctions s'applique aux pays qui refusent d'adopter les valeurs dites sacrées et universelles de l'Occident démocratique. Il en va de même pour la mise en accusation de dirigeants africains et, en matière de sanctions, pour des pays comme la Russie, l'Iran, le Venezuela ou encore la Chine. Faisons un bref état de ce traitement différencié.

Le cas de l'ex-Yougoslavie.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), créé en 1993 par le Conseil de sécurité de l'ONU, fut salué comme une avancée historique. Pourtant, la majorité des inculpés furent des responsables serbes, alors que des crimes avaient également été documentés du côté croate — notamment l'expulsion des Serbes de la Krajina — et bosniaque, avec des exactions sur des prisonniers civils. De nombreux observateurs dénoncèrent une lecture partielle et asymétrique du conflit, où les puissances occidentales, pourtant impliquées dans l'intervention de l'OTAN en 1999 sans mandat de l'ONU, échappèrent à toute forme d'examen judiciaire. Ni les bombardements de Belgrade, ni l'usage contesté de munitions à l'uranium appauvri, ni les dommages civils massifs ne donnèrent lieu à la moindre enquête indépendante.

Les pays africains.

Depuis 2002, la Cour pénale internationale (CPI) a ouvert 31 enquêtes, dont 28 ont concerné des pays africains et plus de 40 personnes. En revanche, aucun dirigeant occidental n'a jamais été poursuivi, y compris pour des actions militaires pouvant relever de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité — comme nous l'avons souligné plus haut.

La majorité de ces procédures africaines furent engagées à l'initiative ou sous l'influence directe des puissances occidentales, notamment la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ce dernier, rappelons-le, n'a jamais ratifié le Statut de Rome.

Par ailleurs, les autosaisines de pays comme l'Ouganda, la RDC, le Mali ou la Centrafrique sont presque toutes intervenues dans un contexte de forte dépendance diplomatique ou militaire. Quant aux deux saisines du Conseil de sécurité — visant le Soudan en 2005 et la Libye en 2011 — elles furent proposées et votées par ces mêmes puissances... non justiciables elles-mêmes devant la Cour.

Le cas d'Omar el-Béchir, président du Soudan, illustre avec force cette asymétrie. En 2009 et 2010, la CPI émet deux mandats d'arrêt contre lui pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide au Darfour — faisant de lui le premier chef d'État en exercice poursuivi par la Cour.

En contrepoint, aucune mise en cause des pays occidentaux pour des faits similaires.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Tandis que les juridictions pénales internationales ont abondamment poursuivi des dirigeants africains ou serbes, aucun chef d'État ou haut responsable occidental n'a jamais été mis en cause, malgré des faits comparables ou parfois plus massifs. L'invasion de l'Irak en 2003, sans mandat de l'ONU, fondée sur des mensonges avérés, a causé des centaines de milliers de morts civiles. Les bombardements de la Serbie par l'OTAN en 1999, également menés sans mandat, ont touché des infrastructures civiles, sans que cela n'ouvre la voie à la moindre enquête.

Le maintien de la prison de Guantanamo, les assassinats ciblés par drones, la torture systématique dans les sites de détention secrets de la CIA, ou encore les sanctions économiques contre des États souverains comme le Venezuela, pourtant dénoncées par des instances onusiennes, n'ont donné lieu à aucune procédure judiciaire internationale. Les États-Unis, non parties au Statut de Rome, se sont même dotés de lois leur garantissant une totale immunité, y compris en cas de crime international avéré.

Cette impunité systémique révèle une logique profondément déséquilibrée : le droit ne s'applique pleinement qu'aux faibles, tandis que les puissants s'en exonèrent tout en brandissant les principes juridiques universels comme instruments de légitimation politique. Cette dérive alimente la défiance à l'égard de l'ordre international actuel, perçu non comme un espace de justice, mais comme un prolongement juridique de la domination occidentale.

Les sanctions économiques internationales : le cas du Venezuela

Le Venezuela constitue un cas emblématique d'asymétrie dans l'usage du droit international économique. Depuis 2017, les États-Unis, suivis par l'Union européenne, imposèrent des sanctions unilatérales frappant son système bancaire, ses exportations de pétrole et l'accès aux médicaments et équipements vitaux. Ces mesures, prises sans l'aval du Conseil de sécurité, ont été qualifiées par plusieurs experts de l'ONU de violations du droit international humanitaire, en raison de leurs effets sur la population civile. En 2021, la rapporteuse Alena Douhan a dénoncé « *un blocus économique équivalant à un siège.* » Pourtant, aucune juridiction internationale n'a été saisie, ni pour juger les effets de ces sanctions, ni pour engager la responsabilité de leurs auteurs. Ce silence juridique contraste fortement avec la mobilisation judiciaire contre des pays politiquement affaiblis du Sud global, et illustre une forme de droit international à deux vitesses.

Le différend Chine – Taiwan : l'occident joue avec les articles de la Charte de l'ONU.

Dans le litige qui l'oppose à l'empire du Milieu, les États-Unis et leurs alliés occidentaux défendent avec vigueur le droit à l'autodétermination de Taïwan, au nom des valeurs démocratiques, tout en niant ce même droit aux populations du Donbass, de Crimée ou d'Abkhazie, qu'ils réduisent à des instruments de la politique russe. Cette posture révèle un usage sélectif des principes internationaux, dicté non par le droit, mais par les intérêts stratégiques du moment.

La dissymétrie structurelle.

Cette accumulation d'exemples éclaire une dissymétrie structurelle à la fois juridique, politique et économique dans l'ordre international contemporain. D'un côté, les principes du droit international – justice pénale, droit humanitaire, autodétermination – sont mobilisés avec rigueur lorsqu'il s'agit de condamner les régimes adverses ou fragiles ; de l'autre, ils sont

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

systématiquement neutralisés, contournés ou ignorés lorsqu'ils concernent les puissances occidentales ou leurs alliés.

Ce jeu juridique ambigu et à sens unique avec les textes des organismes internationaux, ce dictat des sanctions économiques jamais validé par les instances multilatérales et dont les effets sont jugés comparables à des actes de guerre par des rapporteurs des Nations unies, cette interdiction du recours à la force strictement exigée de certains, tandis que les interventions militaires de l'OTAN (Serbie, Libye) échappent à toute mise en cause, sont autant de signes patents que les dirigeants du monde occidental détournent le droit international pour édicter des règles asymétriques allant toujours dans le sens de leurs intérêts.

Cette dissymétrie, longtemps tolérée sous couvert de l'équilibre issu de 1945, devient aujourd'hui politiquement, moralement et juridiquement intolérable pour une grande partie du Sud global. Pour lui, le système international, tel qu'il fonctionne, n'incarne plus un ordre fondé sur le droit, mais une architecture de domination légitimée par le langage du droit.

23 : La corruption systémique au cœur des puissances occidentales.

Les USA et l'UE se drapent dans une posture moralisatrice, distribuent les bons et les mauvais points, tout en refusant de balayer devant leur porte. Il ne se passe pas un jour sans que dirigeants politiques et médias ne dénoncent la corruption endémique régnant chez les dirigeants russes ou de pays du Sud global qu'ils ont, pour certains, largement contribué à favoriser lors de leurs aventures coloniales et post-coloniales. Alors que les stigmatisations fusent à l'égard de M. Vladimir Poutine, leur propre système institutionnel est miné par des pratiques de corruption à grande échelle, souvent tues ou relativisées par les médias et les chancelleries occidentales.

Cette corruption, loin d'être marginale, affecte les plus hauts niveaux de pouvoir politique. Le cas emblématique d'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, illustre les dérives d'une gouvernance opaque prétendument fondée sur l'intérêt général. En pleine crise sanitaire, elle mena seule les négociations avec le PDG de Pfizer pour des contrats de vaccins atteignant plusieurs dizaines de milliards d'euros, sans en référer ni au Conseil ni au Parlement européen. Malgré les demandes répétées de transparence, elle refusa de publier les échanges de SMS avec Albert Bourla, pourtant au cœur du processus contractuel.⁴⁷ Le Parquet européen a ouvert une enquête pour « mauvaise gestion » et « favoritisme », sans que cela n'entrave pour autant son autorité. Le soupçon s'épaissit lorsqu'on apprend que son mari, Heiko von der Leyen, médecin et cadre dans l'industrie pharmaceutique, a été nommé directeur médical d'une société de biotechnologie en lien avec les laboratoires impliqués dans les marchés européens, en pleine pandémie.⁴⁸

Dans un autre registre, l'Ukraine constitue un révélateur puissant du double standard occidental. Alors que les élites bruxelloises et américaines justifient un soutien inconditionnel

⁴⁷ European Public Prosecutor's Office (EPPO), *Investigation into the EU Commission's vaccine purchase contracts*, communiqué, octobre 2022.

⁴⁸ *Le Monde*, « Le mari d'Ursula von der Leyen en conflit d'intérêts potentiel avec son poste dans le privé », 10 octobre 2022.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

à Kiev au nom de la défense de la démocratie, le pays continue d'être gangréné par une corruption structurelle, y compris au plus haut niveau de l'État. Plusieurs proches du président Volodymyr Zelensky furent éclaboussés par des scandales, dont l'ancien chef adjoint de l'administration présidentielle Kyrylo Tymoshenko, poussé à la démission en 2023.⁴⁹

Par ailleurs, de hauts responsables du ministère de la Défense furent accusés de surfacturation massive sur les contrats d'alimentation des troupes et de détournement de fonds sur des commandes d'équipements militaires, entraînant une série de limogeages mais aucune poursuite significative.⁵⁰ **L'Ukraine reste classée parmi les pays les plus corrompus d'Europe.** Selon le *Corruption Perceptions Index 2023* de *Transparency International*, elle figure à 104e sur 180 pays,⁵¹ mais ses dirigeants bénéficient toujours d'une indulgence quasi-totale de leurs parrains occidentaux, tant qu'elle reste une pièce maîtresse de leur stratégie antirusse.

À cela s'ajoute la corruption interne aux institutions européennes elles-mêmes. L'affaire dite du « Qatargate », révélée en décembre 2022, mit au jour un vaste réseau de corruption impliquant des députés européens et des États tiers (notamment le Qatar et le Maroc), visant à influencer les votes et les positions du Parlement européen. L'arrestation d'élus, la découverte de valises de billets et les tentatives d'étouffement médiatique de l'affaire montrèrent à quel point les structures de pouvoir occidentales peuvent être perméables à l'argent et à l'influence étrangère, en contradiction flagrante avec les discours moralisateurs tenus à l'égard du Sud global ou de la Russie⁵².

L'invocation de la lutte anticorruption comme outil de disqualification des régimes adverses, alors même que les compromissions internes sont souvent tues ou relativisées, met en lumière une duplicité persistante. Cette asymétrie, de plus en plus visible, contribue à délégitimer un ordre international qui prétend s'appuyer sur le droit mais s'adapte aux intérêts des puissants. Pour nombre d'acteurs du Sud global, cette dissonance est devenue impossible à ignorer.

III : Réarmer dans le brouillard : l'illusion stratégique européenne à l'horizon de 2030.

Comme le souligne Hubert Védrine dans *Le Temps des chimères*, « nous ne sommes pas à l'avènement d'un "monde multipolaire" plus juste, plus harmonieux et forcément stable, mais au début d'une longue redistribution des cartes qui prendra la forme d'une bagarre ou, en tout cas, d'une compétition multipolaire à rebondissements multiples et à l'issue incertaine »⁵³.

⁴⁹ Politico, *Zelensky's aide Kyrylo Tymoshenko resigns amid corruption scandal*, 24 janvier 2023.

⁵⁰ The Guardian, *Ukraine's Defence Ministry rocked by food procurement scandal*, 24 janvier 2023.

⁵¹ Transparency International, *Corruption Perceptions Index 2023*, Ukraine classée 104e sur 180 pays.

⁵² Euronews, *EU rocked by Qatargate scandal : corruption, influence and scandal in Brussels*, 15 décembre 2022.

⁵³ Hubert Védrine, *Le Temps des chimères (2003-2009)*, Fayard, 2009, p. 292

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Cette instabilité est largement alimentée par la démesure stratégique de l'Occident, et par la peur existentielle que suscite, en particulier chez les anciennes puissances coloniales, la perception aiguë de leur perte d'influence dans le reste du monde.

Nous rejoignons Dominique Moïsi lorsqu'il écrit : « *Vivre sous l'emprise de la peur, c'est non seulement s'inquiéter du présent mais attendre du futur encore plus de dangers.* »⁵⁴

Ces deux émotions contradictoires – orgueil démesuré et peur du déclin – poussent certains dirigeants ouest-européens à défier militairement la Russie sans en avoir les moyens, à sous-estimer les bouleversements profonds d'un monde désormais multipolaire, et à délaisser — en pleine conscience — les véritables urgences : préserver la planète et protéger les générations futures.

31 : Un aveuglement stratégique nourri par la dramatisation du risque russe.

*Un discours alarmiste : la Russie, menace existentielle*⁵⁵

Des déclarations convergentes

Depuis 2014, la vision stratégique portée par la Pologne et les États baltes — selon laquelle la Russie représente une menace majeure pour la stabilité européenne — a progressivement convaincu les capitales d'Europe de l'Ouest. À partir de l'invasion de l'Ukraine en février 2022, cette lecture s'est imposée jusqu'à faire de la Russie une menace existentielle, notamment à travers l'usage récurrent du concept de guerre hybride.

Un slogan est répété à l'envi depuis février 2022 par les dirigeants français, allemands, britanniques, ainsi que par la présidente de la Commission européenne et les secrétaires généraux successifs de l'OTAN : « *La Russie est devenue une menace existentielle pour l'Europe.* »⁵⁶ Pour appuyer ce narratif, ils invoquent le renforcement de la présence militaire russe à Kaliningrad, la poursuite d'une guerre hybride mobilisant les armes énergétiques, alimentaires et informationnelles, ainsi que la multiplication des cyberattaques. Ils anticipent également un « coup d'après » que préparerait Vladimir Poutine : l'invasion potentielle d'un pays balte ou de la Moldavie. Ce discours alarmiste vise à préparer les opinions publiques à l'éventualité d'un conflit majeur. Il sert également à justifier un réarmement accéléré, le déploiement de forces prépositionnées dans les États frontaliers de la Russie, ainsi que la

⁵⁴ Dominique Moïsi, *La Géopolitique de l'émotion*, Flammarion, 2008, p. 95.

⁵⁵ Le lecteur trouvera d'intéressants éléments d'information et de réflexion dans le dossier « Le piège du grand réarmement », *Le Monde diplomatique*, avril 2025, 9–15

⁵⁶ En France, le président Emmanuel Macron a affirmé sans détour : « Si la Russie gagne cette guerre, l'Europe en mourra. » En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a acté un tournant historique lors de son discours du *Zeitenwende*, prononcé au Bundestag le 27 février 2022 : « Poutine veut un empire. [...] Il met en danger la sécurité de toute l'Europe. » De son côté, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, lors de son discours sur l'état de l'Union, le 14 septembre 2022 : « Cette guerre n'est pas seulement une guerre contre l'Ukraine. C'est une guerre contre notre avenir, une guerre contre notre Europe. » Le secrétaire général Jens Stoltenberg, s'adressant au Parlement européen le 20 avril 2023 : « Á La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine est le plus grand défi à notre sécurité depuis la Seconde Guerre mondiale. [...] Elle montre que la Russie constitue une menace existentielle pour notre sécurité. »

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

multiplication d'exercices militaires d'envergure, pourtant extrêmement coûteux. Outre ces arguments, les responsables occidentaux mettent l'accent sur l'intensification des cyberattaques visant des infrastructures civiles et militaires, ainsi que sur des intrusions dans les processus électoraux — aux États-Unis, en France, et plus récemment en Roumanie.

Pourtant, les responsables occidentaux passent sous silence le fait qu'ils mènent eux aussi une guerre hybride, notamment dans le cyberspace. Bien que peu médiatisées, les opérations cyber offensives occidentales alimentent un climat de méfiance stratégique réciproque⁵⁷. La décision de la Maison Blanche d'en suspendre certaines témoigne d'une conscience claire du risque d'escalade, dans un domaine où la frontière entre sabotage et acte de guerre demeure particulièrement floue. Enfin, n'est-il pas permis de penser que le discours sur l'agressivité énergétique de la Russie contribue aussi à justifier l'ouverture du très lucratif marché européen du gaz liquéfié à l'économie américaine ?

Une rhétorique alarmiste et incohérente

Ce discours alarmiste, largement relayé sans distance critique par les médias généralistes et les experts médiatisés, repose sur une dramatisation continue du contexte géopolitique. Or, cette rhétorique révèle plusieurs contradictions majeures.

Il faut un certain culot, ou une remarquable amnésie stratégique, pour présenter la Russie comme une menace militaire existentielle, tout en répétant qu'elle est incapable de progresser sur un front de plus de 1 000 kilomètres, minée par l'incompétence de ses généraux et les défaillances de son armée. Il faut surtout une bonne dose de duplicité pour agiter le spectre d'une attaque contre l'OTAN à l'horizon 2030, tout en annonçant l'effondrement économique imminent d'un pays dont le FMI⁵⁸ lui-même souligne la résilience. Cette fable bancale — à la fois Russie géante menaçante et colosse aux pieds d'argile — relève moins de l'analyse que de la propagande. Et pourtant, elle prospère dans les discours officiels, de Londres à Varsovie, en passant par Paris et Berlin, sans jamais qu'on s'étonne de cette schizophrénie stratégique.

⁵⁷ Selon une enquête du New York Times, le Cyber Command américain a mené, entre 2018 et 2020, plusieurs opérations d'infiltration dans les systèmes électriques russes, notamment en implantant des logiciels malveillants dormants (malwares) destinés à être activés en cas de conflit armé. Voir : David E. Sanger et Nicole Perlroth, « U.S. Escalates Online Attacks on Russia's Power Grid », The New York Times, 15 juin 2019. Disponible en ligne : <https://www.nytimes.com/2019/06/15/us/politics/trump-cyber-russia-grid.html>.

En mai 2022, le général Paul Nakasone, directeur de la NSA et commandant du U.S. Cyber Command, a reconnu à demi-mot dans une interview accordée à Sky News que des opérations cyber offensives proactives avaient été menées contre la Russie, en soutien à l'Ukraine. Voir : Deborah Haynes, « US confirms conducting offensive cyber operations against Russia », Sky News, 1er juin 2022. Disponible en ligne : <https://news.sky.com/story/us-confirms-conducting-offensive-cyber-operations-against-russia-12625430>.

Quelques semaines plus tard, selon NBC News, le conseiller à la sécurité nationale Jake Sullivan aurait ordonné la suspension de certaines cyber-opérations offensives en cours, afin d'éviter tout risque d'escalade directe avec la Russie. Voir : Ken Dilanian, Courtney Kube et Carol E. Lee, « White House ordered cyber strike on Russian intelligence in early 2022, then pulled back », NBC News, 30 juin 2022. Disponible en ligne : <https://www.nbcnews.com/politics/national-security/white-house-ordered-cyber-strike-russian-intelligence-then-pulled-back-rcna36148>.

⁵⁸ Fonds monétaire international (FMI), *World Economic Outlook Database*, avril 2024. Le FMI prévoit une croissance du PIB réel de la Russie de 3,2 % en 2024 et 2,6 % en 2025, soit un niveau supérieur à celui de plusieurs pays européens. Consulté le 30 mai 2025, <https://www.imf.org/en/Publications/WEO>.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Une course aux armements dispendieuse : Est-elle justifiée ?

Une aide militaire qui, paradoxalement, affaiblit le potentiel de Défense.

Depuis février 2022, l'Union européenne et plusieurs de ses États membres ont engagé une aide militaire croissante à l'Ukraine, rompant avec la prudence initiale. Ce soutien, d'abord limité à des équipements non létaux, s'est rapidement élargi aux chars de combat, missiles à longue portée et systèmes de défense avancés. Pour certains pays, cette trajectoire a aussi permis de moderniser partiellement leurs armées en remplaçant des équipements vieillissants, notamment par l'achat de F-35 américains. Mais pour certains États, comme la France, la cession à l'Ukraine de matériel majeur, — tels que les canons CAESAR — a entraîné une baisse significative de leur capacité opérationnelle immédiate. La RFA n'exclut plus d'armer l'Ukraine pour des frappes en profondeur sur le sol russe, comme le montre le débat sur les missiles Taurus. Friedrich Merz, chef de la CDU, a ainsi déclaré : « *Nous ne devons pas empêcher l'Ukraine d'utiliser les armes que nous lui fournissons contre des cibles militaires situées en Russie.* »⁵⁹ Ce glissement stratégique croissant s'opère sans réel débat démocratique sur ses finalités.

Un réarmement qui mobilise des budgets importants.

Le besoin impérieux de réarmer précipitamment l'Europe, tel qu'il transparaît dans le *Livre blanc pour une défense européenne – Préparation à l'horizon 2030*, apparaît d'autant plus paradoxal qu'il fait suite à plus de vingt-cinq années de désengagement stratégique assumé. Prétextant les dividendes de la paix, les gouvernements successifs ont systématiquement réduit les budgets de défense, traité les mises en garde des chefs d'état-major avec une courtoisie polie mais inopérante,⁶⁰ et poursuivi, dans le même temps, une politique d'expansion normative⁶¹ jusqu'aux confins de la Russie. Encore eût-il fallu que cette prétention à modeler l'ordre eurasiatique s'accompagnât d'une lucidité stratégique élémentaire, conforme à l'adage romain : *si vis pacem, para bellum*. En réalité, cette démesure stratégique — mêlant ambition normative et insouciance militaire — a ouvert un dangereux fossé entre posture et réalité.

Dans cette course, Berlin se lance dans un changement de politique de Défense inédit. Après plus de soixante-dix ans de quasi-neutralité militaire assumée, la République Fédérale d'Allemagne (RFA) opère un tournant historique : elle affirme sa volonté de redevenir une

⁵⁹ Friedrich Merz, déclaration lors d'une conférence de presse à Berlin, 28 mai 2025. Voir « L'Allemagne va aider l'Ukraine à produire des missiles sans restriction de portée, annonce Friedrich Merz », *Le Monde*, 28 mai 2025.

⁶⁰ Parmi ces mises en garde, on peut rappeler celles exprimées par les chefs d'état-major français successifs : les généraux Jean-Pierre Kelche, Henri Bentégeat, Jean-Louis Georgelin, Pierre de Villiers ou François Lecointre ont, chacun à leur manière, alerté sur l'érosion des capacités militaires, la sous-dotation chronique des armées et l'absence d'anticipation stratégique.

⁶¹ On entend par « politique d'expansion normative » une stratégie par laquelle une puissance, en l'occurrence l'Union européenne ou les États-Unis, cherche à étendre son influence en imposant ses propres normes juridiques, politiques et morales à d'autres acteurs. Ces normes sont présentées comme universelles, mais reflètent en réalité les intérêts et les représentations du monde d'un acteur dominant. Voir Ian Manners, "Normative Power Europe: A Contradiction in Terms?", *Journal of Common Market Studies* 40, no. 2 (2002): 235–258.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

puissance militaire centrale en Europe. Le chancelier Olaf Scholz, dans son discours du 27 février 2022 qualifié de *Zeitenwende*, a annoncé un plan massif de réarmement à travers un fonds spécial de 100 milliards d'euros destiné à moderniser la Bundeswehr. Ce changement de cap a nécessité une révision de la Loi fondamentale allemande, entérinée en juin 2022, puis la reconnaissance d'un état d'urgence national en 2025 pour accélérer les investissements. Cette ambition est désormais clairement affirmée : le ministre de la Défense Boris Pistorius a déclaré que l'Allemagne devait devenir « *la colonne vertébrale de la défense européenne* »⁶². Dans cette continuité, Friedrich Merz entend aller plus loin encore, en affichant clairement son ambition de faire de la Bundeswehr la plus puissante armée conventionnelle d'Europe — une visée stratégique qui suscite, chez certains observateurs, les mêmes réserves que celles jadis exprimées par le général de Gaulle lors d'un discours à l'école militaire en 1959 : « *L'Allemagne, si elle se réarme dans le cadre atlantique, ne sera jamais libre ; et si elle est libre, elle ne doit pas être réarmée dans le cadre atlantique.* » (Discours du 17 mars 1959).⁶³

En a-t-on les moyens ?

Or, à l'horizon 2030, les doutes sont nombreux. L'Europe dispose-t-elle de l'industrie, des effectifs et de la cohésion politique nécessaires pour atteindre cet objectif ? Rien n'est moins sûr. Les complexes militaro-industriels européens ne disposent actuellement ni des capacités pour accélérer les cadences de production, ni de garanties commerciales suffisantes pour justifier de nouveaux investissements. Par ailleurs, la volonté de produire en commun les matériels majeurs du futur n'est pas affirmée, comme en témoignent les hésitations persistantes autour du MGCS (*Main Ground Combat System*) et de SCAF (*Système de Combat Aérien du Futur*, ou FCAS en anglais – *Future Combat Air System*) européens de prochaine génération⁶⁴. Enfin, l'harmonisation des équipements paraît inenvisageable d'ici 2030 : trop de pays européens sont liés par contrat au complexe militaro-industriel américain,

⁶² Boris Pistorius, déclaration du 9 Novembre 2023, citée dans *Reuters*, « Germany pledges to make its military the backbone of European defense », <https://www.reuters.com/world/europe/germany-pledges-make-its-military-the-backbone-defence-europe-2023-11-09>.

⁶³ Charles de Gaulle, *Discours et messages. Espoir 1958–1961*, Plon, 1970. Le général de Gaulle s'est à plusieurs reprises opposé à la remilitarisation rapide de la République fédérale d'Allemagne, redoutant qu'elle ne compromette l'autonomie stratégique de l'Europe et qu'elle ne favorise un alignement systématique sur les États-Unis. Il s'est ainsi opposé à l'intégration complète de la RFA dans le commandement intégré de l'OTAN, qu'il a quittée en 1966 précisément pour préserver une forme d'indépendance française face au double verrou américain et allemand. Voir : Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir. Le Renouveau 1958–1962*, Paris, Plon, 1970, chap. XV ; et discours du 23 novembre 1959 à Strasbourg.

⁶⁴ Les deux programmes phares de coopération militaire européenne — le Main Ground Combat System (MGCS) pour le char de nouvelle génération, et le Système de Combat Aérien du Futur (SCAF/FCAS) — sont confrontés à des difficultés structurelles

majeures. Le programme MGCS, lancé officiellement en 2017, vise à remplacer les chars Leclerc et Léopard2 à l'horizon 2035–2040. Il est ralenti par les rivalités industrielles entre Nexter (France) et Rheinmetall (Allemagne), entré tardivement dans le projet, et par des désaccords persistants sur la répartition des responsabilités et des charges de développement (Assemblée nationale, 2023).

Le programme SCAF, présenté dès 2017 comme le pilier de la souveraineté aérienne européenne, réunit la France (Dassault), l'Allemagne (Airbus Defence) et l'Espagne (Indra). Il a connu plusieurs interruptions, notamment entre 2021 et 2023, en raison de désaccords sur la maîtrise d'œuvre du futur chasseur NGF (Next Generation Fighter) et sur la propriété intellectuelle des technologies critiques (Cour des comptes européenne, 2023) ; (Air & Cosmos, 2022). Ces tensions industrielles reflètent des divergences politiques plus larges au sein de l'UE et soulignent les limites actuelles de l'autonomie stratégique européenne en matière de défense.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

notamment pour l'avion de combat F-35. Les dénoncer entraîneraient des pertes financières prohibitives.

Le réarmement suppose aussi des hommes pour soutenir la montée en puissance des divisions et des groupements tactiques interarmes (GTIA)⁶⁵. En France, le format actuel de l'armée de terre professionnelle ne permet pas de répondre à des besoins non évalués — ou délibérément dissimulés. Faudra-t-il rétablir la conscription ? Comment former et entraîner en masse les effectifs nécessaires ? Où loger ces soldats, alors même que les armées se sont séparées de l'essentiel de leur parc immobilier ? Le réarmement suppose également une volonté collective de défense — or ni les parlements nationaux n'ont été véritablement consultés, ni les peuples informés, et encore moins impliqués. En l'absence de véritable consultation parlementaire ou de débat public, qui peut croire que les jeunes européennes accepteraient demain de mourir pour Vilnius, Lviv ou Varsovie ? La posture martiale masque mal un déficit de légitimité démocratique.

32 : Dénier des réalités et effondrement de l'influence occidentale en Afrique.

En se focalisant sur la menace russe, les dirigeants européens ferment les yeux leur perte d'influence dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique. Le retrait forcé des troupes françaises du Mali, du Burkina Faso et du Niger, ainsi que la fermeture de bases militaires, illustrent cette dégradation spectaculaire des relations avec des pays autrefois considérés comme des partenaires stratégiques. Cette perte d'influence est souvent attribuée à des puissances concurrentes accusées de manipuler les opinions locales.

Pire encore, certaines postures actuelles du quai d'Orsay reproduisent, sur le mode symbolique, les logiques de domination coloniale. Ainsi, quand -on le verra plus loin -, une diplomate française met en cause l'engagement d'intellectuels africains en les accusant d'entretenir une propagande hostile à la France, elle s'arroge un rôle de censeur moral et politique qui nie implicitement aux Africains la capacité à penser par eux-mêmes. Cette rhétorique, souvent paternaliste, tend à infantiliser les États africains, présentés comme irrationnels ou manipulés par des puissances étrangères, dès lors qu'ils contestent les intérêts

⁶⁵ Selon des estimations internes relayées par *Reuters* en mai 2025, l'OTAN envisage de porter le nombre total de brigades nécessaires pour défendre efficacement le flanc est de 80 à environ 120–130, ce qui représenterait un besoin d'environ 400 000 à 500 000 soldats mobilisables à l'échelle de l'Alliance. L'Allemagne, par exemple, serait appelée à fournir sept brigades supplémentaires, soit environ 40 000 soldats additionnels. Or, la Bundeswehr accuse déjà un déficit de plus de 20 000 militaires par rapport à ses effectifs cibles.

Pour la France, un effort équivalent impliquerait, selon plusieurs instituts spécialisés, une hausse de 40 000 militaires d'active, 40 000 gardes nationaux, et jusqu'à 80 000 conscrits sélectionnés dans un cadre rénové de service national. Cet objectif supposerait aussi un doublement du budget défense d'ici 2030 pour atteindre environ 3 % du PIB (soit 100 milliards d'euros), afin de financer la modernisation des équipements, la formation, la logistique et la relance industrielle. Voir : – Sabine Siebold et Andreas Rinke, « NATO to ask Berlin for seven more brigades under new targets – sources say », *Reuters*, 28 mai 2025, <https://www.reuters.com> ;

– IFRA (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques), « Il faudra 100 milliards d'euros pour être à 3 % en défense en 2030 », 22 février 2024, <https://www.ifrap.org> ;

– *Meta-Défense*, « Quel effort pour une France à 3 % du PIB de défense ? », 15 février 2024, <https://meta-defense.fr>.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

français. Ce néocolonialisme discursif, qui prétend encore définir ce qui est « *bon* » ou « *raisonnable* » pour l'Afrique, rejoint ce que Fanon⁶⁶ identifiait comme la plus insidieuse des violences : celle qui dénie au colonisé toute subjectivité propre, et ne peut tolérer qu'il pense ou parle en son nom. Il ne s'agit plus ici de domination militaire ou territoriale, mais de domination symbolique sur le champ des idées et des représentations.

Cette cécité, cette suffisance et ce refus d'assumer la moindre responsabilité sont maintenant devenus inacceptables pour les jeunes générations africaines. **Le rejet n'est pas seulement politique : il est existentiel.** Comme le souligne Dominique Moïsi, « lorsqu'on se sent humilié, c'est généralement qu'on a perdu le contrôle de sa propre vie. »⁶⁷ Ce sentiment d'humiliation vivace fait naître chez elles une demande impérieuse de souveraineté, une volonté de réappropriation d'une identité collective trop longtemps niée. Cela explique le déclin de l'influence de Paris, car comme le souligne Anas Abdoun, analyste pour Stratas Advisors « *Il ne reste quasiment plus rien du prestige d'antan de Paris. [...] Ces revers diplomatiques semblent signaler la fin de l'influence française.* »⁶⁸ Ce refus de l'autocritique, nourri par une posture morale inflexible, empêche toute remise en question sérieuse de la stratégie occidentale dans un monde devenu résolument multipolaire. En ignorant les causes profondes de ce rejet, les puissances européennes persistent dans une lecture unilatérale du monde, devenue inaudible pour des sociétés en quête de reconnaissance, de dignité et de réciprocité.

L'aveuglement européen face à la montée du Sud global.

Et pendant que l'Europe se focalise obsessionnellement sur la Russie, elle ignore les signaux venus du Sud. Pierre Lellouche, dans *Engrenages – La guerre d'Ukraine et le basculement du monde*, avertit⁶⁹ : « *Le Sud global, longtemps marginalisé, commence à se structurer. Il ne veut plus être le spectateur d'un ordre imposé, mais un acteur à part entière. Si l'Occident continue de l'ignorer, il se heurtera à une contestation frontale, économique, politique, voire militaire.* » Ce basculement est déjà en cours. L'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie centrale multiplient les partenariats hors du cadre occidental. La Chine, la Russie, l'Inde, la Turquie, l'Iran tissent des alliances alternatives. **Et l'Europe, désarmée, désunie, incapable de produire ses propres munitions, regarde ailleurs.**

Le Sud global, qui a vu l'Occident bafouer le droit international, imposer des sanctions unilatérales, fermer les yeux sur les crimes de ses alliés, pourrait ne plus accepter les règles du jeu. Et parmi ces règles, la plus fragile est peut-être celle de la non-prolifération nucléaire.

⁶⁶ **Frantz Fanon (1925–1961)**, psychiatre et essayiste martiniquais, est l'un des penseurs majeurs de la décolonisation. Engagé auprès du FLN algérien, il est l'auteur notamment de *Peau noire, masques blancs* (1952) et *Les Damnés de la Terre* (1961), où il analyse les effets psychiques du colonialisme sur les colonisés et théorise la violence comme moyen de libération.

⁶⁷ Dominique Moïsi, *La Géopolitique de l'émotion*, Flammarion, 2008, p. 70.

⁶⁸ Anas Abdoun, « *En Afrique, la France d'Emmanuel Macron en perte d'influence* », *Jeune Afrique*, 3 octobre 2023, [en ligne] : <https://www.jeuneafrique.com/1487729/politique/en-afrique-la-france-demmanuel-macron-en-perte-dinfluence/>

⁶⁹ Pierre Lellouche, *Engrenages, La guerre d'Ukraine et le basculement du monde*, Éditions Odile Jacob, 2024, p. 312.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Pourquoi l'Iran, le Brésil, l'Arabie saoudite ou l'Afrique du Sud continueraient-ils à respecter un traité que les puissances nucléaires elles-mêmes violent dans l'esprit, sinon dans la lettre.

Le choc des civilisations, annoncé par Huntington, pourrait bien se transformer en choc Nord-Sud, plus profond, plus idéologique, plus durable. Et dans ce monde en recomposition, l'Europe apparaît comme un acteur secondaire, bavard mais impuissant. Lellouche le résume de manière abrupte mais lucide⁷⁰ : « *La faiblesse de l'Union européenne est emblématique : pas de défense, beaucoup de discours, une politique de sanctions suiviste et impuissante.* »

Des choix budgétaires qui interrogent.

Ce déni stratégique génère des conséquences concrètes. Pour soutenir une politique de confrontation et une course aux armements de plus en plus coûteuse, les gouvernements européens sacrifient des investissements pourtant cruciaux dans des secteurs en crise. En France, la Loi de programmation militaire 2024–2030 prévoit une hausse de 40 % du budget de la défense, atteignant 413 milliards d'euros sur sept ans. Cette augmentation massive intervient alors que les services publics — santé, éducation, justice, environnement — souffrent d'un sous-financement chronique. Dans un entretien accordé au Parisien, Gérard Larcher, président du Sénat, a proposé un gel budgétaire généralisé pour l'année 2026, à l'exception notable du budget de la Défense. Il a déclaré : « *Rien ne doit être tabou à l'exception de la Défense qui doit être renforcée.* »⁷¹ Déclaration en contradiction avec un rapport du Sénat soulignant que cette trajectoire budgétaire, bien que justifiée par le contexte géopolitique, pose de sérieuses questions sur la soutenabilité des finances publiques et sur les arbitrages à venir⁷². Comme le rappelait Jacques Ellul, « *Plus une société est menacée, plus elle se précipite dans la technique et la puissance, au détriment du sens.* »⁷³ La logique de puissance des chefs d'État européens et de leurs conseillers stratégiques les rend aveugles aux priorités vitales de leur propre société. L'hubris des dirigeants européens ne se manifeste pas seulement dans leur posture guerrière face à la Russie, mais aussi dans leur incapacité à reconnaître les mutations profondes du monde contemporain et à répondre aux urgences sociales et écologiques. En persistant dans cette voie, ils risquent non seulement de perdre leur crédibilité internationale, mais aussi de compromettre l'avenir même des sociétés.

33 : Censure et marginalisation des voix dissidentes.

Dans cet environnement médiatique, où la liberté d'expression est pourtant érigée en principe fondamental, les voix dissidentes sont marginalisées. La chaîne Russia Today a été interdite de diffusion en France dès mars 2022, au nom de la lutte contre la propagande russe. Il en est de même pour des analystes géopolitiques comme le général Dominique Delawarde, décédé le

⁷⁰ Pierre Lellouche, *Engrenages – La guerre d'Ukraine et le basculement du monde*, Éditions Odile Jacob, 2024, p. 327.

⁷¹ [fr/finance/economie/geler-toutes-les-depenses-sauf-celles-de-larmee-la-proposition-sans-tabou-de-gerard-larcher-va-t-elle-aboutir/ar-AA1F35uh](https://www.fr/finance/economie/geler-toutes-les-depenses-sauf-celles-de-larmee-la-proposition-sans-tabou-de-gerard-larcher-va-t-elle-aboutir/ar-AA1F35uh)

⁷² Sénat, *Rapport général n° 180 (2024-2025) sur le projet de loi de finances pour 2025*, Commission des finances, présenté par Claude Raynal, Paris, Sénat, décembre 2024, [en ligne] : <https://www.senat.fr/rap/124-180/124-180.html>

⁷³ Jacques Ellul, *Le Système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

11 mai 2025, qualifié de « VRP de Poutine »⁷⁴ par les journalistes de CNews, Maxime Macé et Pierre Plotu. Pour Jacques Baud, ancien officier du renseignement stratégique suisse critiqué par les médias traditionnels suisses pour « *ses théories du complot, ses positions favorables à Poutine via le partage de désinformation sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie* »⁷⁵, ou encore pour Xavier Moreau, analyste franco-russe, « *connu pour être un propagandiste du Kremlin, diffusant de nombreux éléments de désinformation sur la guerre russo-ukrainienne* » d'après Wikipédia.⁷⁶

Tous les trois sont régulièrement qualifiés de « relais de propagande » pour avoir défendu une lecture dissidente de la géopolitique russe. Ces voix hétérodoxes, quelles que soient la qualité et la rigueur de leurs analyses, sont systématiquement disqualifiées par les gardiens autoproclamés du champ médiatique dominant, comme s'il fût inadmissible qu'une autre lecture du monde existât. Exclues de l'espace médiatique traditionnel, elles trouvent un écho sur des plateformes indépendantes, souvent marginalisées a priori comme peu crédibles.

Dans ce contexte, il est crucial de souligner que l'information diffusée par les gouvernements occidentaux et relayée par les grands médias est souvent biaisée, orientée, voire propagandiste. Tandis que les médias russes sont systématiquement qualifiés d'outils de désinformation, les grands groupes audiovisuels français comme LCI ou France 24 imposent une lecture univoque des événements, sans pluralisme de perspectives. Cette asymétrie discursive décrédibilise la prétention occidentale à incarner la transparence et la liberté de la presse.

Cette attitude visant à discréditer les sources russes, nous la retrouvons également à l'égard des sources en provenance du Sud global. Deux exemples illustrent clairement cette dérive. Le premier est la réponse d'Alain Foka⁷⁷, journaliste africain reconnu, aux accusations formulées à son encontre par Madame Anne-Sophie Avé, ambassadrice française en poste en Afrique, lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire⁷⁸. Accusé de promouvoir un discours anti-français, Foka réfute calmement cette allégation en rappelant qu'aucun contrat ne l'obligeait à défendre la politique française, et que son travail, notamment à RFI, a toujours été guidé par le souci d'une mémoire africaine autonome. Par cette mise au point, il dénonce une posture persistante : celle qui consiste à disqualifier toute critique africaine dès lors qu'elle ne s'inscrit pas dans le récit dominant. Cette infantilisation du regard africain n'est que l'une des facettes d'un néocolonialisme discursif où l'ancienne puissance

⁷⁴ <https://www.streetpress.com/sujet/1685458445-dominique-delawarde-ancien-general-pro-russe-antisemite-rn-soral-cnews>

⁷⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Baud

⁷⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Xavier_Moreau

⁷⁷ Alain Foka est un journaliste franco-camerounais, diplômé de Sciences Po Paris, du Centre de formation des journalistes (CFJ) et de l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA). Il a travaillé pendant près de 30 ans à Radio France Internationale (RFI), où il a produit et animé des émissions telles que *Archives d'Afrique* et *Le Débat africain*. Engagé dans la valorisation de l'histoire et de la culture africaines, il a reçu plusieurs distinctions, dont le Prix Nelson Mandela du meilleur journaliste en 2016.

⁷⁸ Alain Foka, « La chronique : pro Afrique signifie-t-il anti français ? », *Alain Foka Officiel*, YouTube, 2023. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=CkZbcjpbxrc>

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

coloniale prétend encore dicter les termes du débat, au mépris de la souveraineté intellectuelle et politique de ses interlocuteurs. Le second exemple est celui du président béninois Patrice Talon interrogé sur LCI par le journaliste Darius Rochebin en mars 2023⁷⁹. Derrière une façade de courtoisie journalistique, les questions posées au chef d'État africain véhiculent un soupçon latent d'immaturation démocratique, d'irrégularité institutionnelle, voire d'alignement opportuniste sur des puissances concurrentes. Dans ses réponses, Patrice Talon oppose calme et fermeté, rappelant que le Bénin est un État souverain, doté d'institutions stables et d'une vision stratégique indépendante. Ce moment de télévision, devenu viral dans certains milieux africains francophones, met crûment en lumière l'asymétrie de légitimité qui continue de structurer les relations médiatiques entre la France et ses anciennes colonies : les élites africaines sont sommées de se justifier, tandis que l'interlocuteur occidental incarne, sans remise en cause, la mesure, la rationalité et la morale universelle. **L'entretien révèle moins une volonté de comprendre qu'un besoin d'asseoir un rapport vertical, où l'Afrique reste invitée à répondre à l'Occident — et non à dialoguer d'égal à égal.**

Comme le rappelait Noam Chomsky, « *La propagande est à la démocratie ce que la matraque est à l'État totalitaire.* »⁸⁰ — une remarque qui résonne étrangement dans le contexte actuel. Ce double discours, révélateur d'une grande cécité géostratégique, vise moins à informer qu'à mobiliser, en entretenant un climat de peur propice à la légitimation de choix politiques contestables.

Pour un sursaut de lucidité et d'humilité.

Je ne crois plus à la neutralité du système de normes interétatiques. J'ai vu, comme tant d'autres, les principes invoqués pour justifier l'injustifiable, les règles être tordues au gré des intérêts des puissants, et les silences complices étouffer les cris des peuples oubliés. Je suis effondré quand je lis, dans la tribune du *Monde* du 21 mars 2025, plus de 200 personnalités éminentes — politiques, intellectuelles et médiatiques — appeler à ce que l'antisémitisme soit reconnu comme une forme d'antisémitisme, au prétexte que la défense de la cause palestinienne servirait d'alibi à la haine. Je suis effaré qu'au pays des Lumières, ceux-là mêmes qui se présentent comme les plus fervents défenseurs de la liberté d'expression veuillent interdire à des citoyens qu'ils prétendent être « leurs égaux, leurs frères », d'exprimer librement une opinion critique. Mais Voltaire ne disait-il pas dès 1763, dans le *Traité sur la tolérance* : « *Que tous les hommes se souviennent qu'ils sont frères ; qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les âmes comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force ce qui n'est pas leur bien.* »⁸¹

⁷⁹ Patrice Talon, « Entretien avec Darius Rochebin sur LCI », *Présidence de la République du Bénin*, 5 mars 2023. Transcription disponible sur : <https://presidence.bj/actualite/discours-interviews/278/transcription-entretien-exclusif-president-patrice-talon-chaine-television-francaise-lci>

⁸⁰ Noam Chomsky, *Les dessous de la politique de l'Oncle Sam*, trad. Jean-Marie Flémal, Paris, *Le Serpent à Plumes*, 2000, 132 p.

⁸¹ Voltaire, *Traité sur la tolérance*, chapitre XXIII, « Prière à Dieu », dans *Œuvres complètes de Voltaire*, Garnier, 1877, tome 28, p. 466.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Ce constat n'est pas celui d'un cynique, mais d'un citoyen lucide, inquiet, profondément attaché à l'idée d'un monde plus juste.

Je refuse de croire que l'arrogance, la condescendance et le mépris puissent encore tenir lieu de politique étrangère. Je refuse que l'Union européenne — et, en particulier, la France — continue de parler au monde sur le ton du professeur, alors qu'elle peine à se faire entendre de ses propres citoyens.

Il est temps, vraiment temps, que nos dirigeants — Ursula von der Leyen, Emmanuel Macron, Friedrich Merz, Rishi Sunak, Mark Rutte — cessent de jouer avec le feu. L'histoire ne leur pardonnera pas leur morgue, leur surdité, leur aveuglement.

Ce n'est pas la fin de l'histoire que nous vivons, mais peut-être le début d'un affrontement global, d'un choc Nord-Sud, d'une fracture civilisationnelle que nous aurions pu — que nous devrions encore — éviter. À moins que nous ne choisissons, enfin, l'écoute, la coopération et le respect mutuel.

C'est ce choix que j'appelle de mes vœux.

Colonel (R) Jean-Jacques Bénomard Fontenay-le-Fleury, le 20 mai 2025

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

ANNEXES.

Ces annexes ont pour objet d'approfondir certains points traités dans le corps du texte principal, en apportant un éclairage historique, juridique ou médiatique. Elles sont volontairement synthétiques et factuelles, et proposent des pistes de lecture pour les lecteurs souhaitant explorer davantage les thématiques abordées.

Annexe 1 :

L'AMGOT : projet révélateur d'une vision hégémonique du monde⁸²

Dès 1943, le président des États Unis, Franklin D. Roosevelt entend appliquer en France son projet déjà mis en place en Italie d'allied Military Government of occupied Territories (AMGOT) pour administrer la France et ne pas lui rendre sa souveraineté. Suscitant les réserves de ses généraux et des oppositions britanniques, il provoqua l'ire du général De Gaulle, qui organisa la riposte et au terme d'une course de vitesse mis en échec le projet dès les premiers jours du débarquement en Normandie.

La personnalité du Président Franklin D. Roosevelt.

La compréhension de la personnalité du président américain est essentielle pour saisir les finalités du projet. Roosevelt est issu d'une famille originaire du royaume néerlandais, il méprise la Belgique et nourrit une aversion tenace envers le général De Gaulle, dont il conteste la légitimité, le soupçonnant de tendances dictatoriales. Enfin, à ses yeux, « la France n'a aucun besoin d'un pouvoir central » (p. 98) et n'entre pas dans la catégorie « des pays libérés ayant un pouvoir reconnu » (p. 102).

La vision globale et le projet.

Dans une perspective géopolitique, le projet américain visait à redessiner la carte de l'Europe, au détriment direct de la France. Celle-ci aurait perdu l'Alsace et la Lorraine, intégrées à une nouvelle entité rhénane composée des Pays-Bas, d'un Luxembourg agrandi d'une partie de l'Allemagne, et de la Belgique. Il était même envisagé d'attribuer à l'Italie la rive gauche du Rhône.

La mise en œuvre de ce plan devait débiter dès le débarquement, avec l'installation sur le sol français d'une administration militaire placée sous l'autorité du commandement allié. Bien que la France fût considérée comme un territoire ami, cette administration se serait vu

⁸² Cette annexe a été rédigée par partir des données provenant du chapitre « d'une occupation à l'autre » de l'ouvrage d'Éric Branca, *L'Ami américain. Washington contre De Gaulle, 1940-1969*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2022

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

conférer l'ensemble des prérogatives d'une puissance occupante, sur le postulat qu'il n'existait plus d'autorité gouvernementale légitime.

Dans ce cadre, une équipe d'officiers supérieurs américains ou alliés aurait nommé des fonctionnaires français et fixé les orientations de l'administration. Cette mise sous tutelle administrative, dans son principe, évoquait — toutes proportions gardées — les mécanismes de contrôle imposés par le Reich à l'administration de Vichy, qui ne pouvait modifier la moindre nomination ou prendre la plus petite décision législative sans validation du gouvernement nazi. Simultanément, une monnaie d'occupation était prévue, avec des billets portant au recto l'effigie du dollar et au verso le drapeau français. Parallèlement, une monnaie d'occupation était prévue : des billets portant au recto l'effigie du dollar, et au verso le drapeau tricolore. De Gaulle la qualifia avec ironie de « monnaie de singe ».

Les réticences américaines et britanniques.

Roosevelt refuse d'entendre les propositions du Comité français de la Libération nationale (CFLN), qui lui déclare : « qu'il accepterait de ne pas être reconnu par Washington, pourvu qu'on le considère comme seule autorité qualifiée pour administrer les territoires libérés » (p. 106). Le général Dwight D. Eisenhower, commandant en chef des armées alliées, ainsi que son chef d'état-major Walter Bedell Smith, peinent à comprendre cette posture rigide — et surtout l'hostilité obsessionnelle que Roosevelt manifeste envers le général de Gaulle.

Le général Douglas MacArthur, à Nouméa, confie à l'amiral Thierry d'Argenlieu, le 1er avril 1943 : « *Comme Américain et comme soldat, je suis honteux de la manière dont mon pays traite le général de Gaulle. [...] Je ne peux m'empêcher de vous exprimer mon dégoût de l'attitude de Roosevelt, et même de Churchill, envers le général de Gaulle* » (p. 107).

De son côté, Harold Macmillan avertit Churchill avec gravité :

« *Toute cette affaire [d'AMGOT] s'effondrera en trois semaines, et ne peut que s'effondrer dans tout pays d'Europe qui se respecte. Je vous avertis très sérieusement que, si vous tentez une telle absurdité en France, vous vous trouverez aux prises avec une grande révolte* » (p. 109).

La réponse Gaullienne et la course de vitesse.

Le général de Gaulle charge Jean Moulin d'unifier la résistance mais aussi de jeter les bases de réorganisation du pouvoir de l'état dès que l'on foulera le sol de France. Jean Moulin crée alors le Bureau d'information et de presse (BIP) et surtout le comité général d'études, véritable conseil d'état clandestin, au sein duquel où sont conçus les rouages politiques destinés à incarner la continuité de l'état.

Simultanément, de Gaulle met en place la structure militaire de la France combattante qui agira avec des forces alliées en Italie. IL nomme le général Koenig, commandant en chef des forces françaises de l'intérieur (FFI), chargé de coordonner les combattants clandestins et de les intégrer aux forces régulières engagées aux côtés des alliées sur le sol de France.

Enfin, il demande à Michel Debré de créer un groupe de commissaires de la République, issus des maquis, qui investiront les préfectures avant que les alliés n'aient le temps de le faire. Dès le 6 juin 1944, le dispositif se met en place. : partout les commissaires de la République

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

devancent les militaires alliés désignés. Ils interdisent aux banques de mettre en circulation la monnaie d'occupation que De Gaulle proscriit officiellement dès le 27 juin.

Epilogue.

Le chef de la France libre a damé le pion à Roosevelt : l'AMGOT est mort avant d'avoir vu le jour. Le 16 juin 1944, à Bayeux — première ville libérée par les Alliés — le général de Gaulle, après avoir empêché une occupation « *bienveillante* » imposée par l'allié américain, prononce un discours fondateur de l'histoire politique française, jetant les bases institutionnelles de ce qui deviendra la Cinquième République.

Cet épisode méconnu révèle une constante de la diplomatie américaine : sa propension à façonner l'ordre international selon ses intérêts, quitte à piétiner les principes qu'elle proclame par ailleurs avec ferveur. Le projet AMGOT incarne cette contradiction majeure : tandis que Roosevelt posait les fondations de la Charte des Nations unies, il envisageait pour la France une administration d'occupation étrangère, niant de fait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cette dissonance entre discours universaliste et pratiques hégémoniques perdure. Elle illustre la capacité de certains dirigeants américains à reléguer le droit international au second plan dès lors qu'il fait obstacle à leurs ambitions stratégiques — voire à une vision mégalomane du pouvoir mondial, justifiée par une prétendue mission civilisatrice.

En ce sens, l'AMGOT n'est pas seulement un projet avorté : il est le symptôme d'un rapport pathologique à la souveraineté des autres — rapport dont les échos se font encore entendre dans la politique étrangère des États-Unis.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Annexe 2

Une russophobie enracinée dans l'histoire.

I. Trois approches d'un rejet structurel de la Russie par l'Europe occidentale

Le rejet de la Russie par l'Europe occidentale est un phénomène ancien, profond et structurel. Il ne s'agit pas d'une simple rivalité conjoncturelle, mais d'un rejet culturel, politique et symbolique enraciné dans le temps long. Dès le schisme de 1054, qui oppose l'Orient orthodoxe à l'Occident catholique, puis avec l'affirmation du Saint-Empire romain germanique sous Charlemagne, la Russie est progressivement construite comme une altérité européenne : voisine mais suspecte, proche mais jugée définitivement autre. Cette russophobie, bien que le terme soit aujourd'hui controversé, désigne une attitude persistante de méfiance, de dénigrement ou de condescendance envers la Russie. Elle a été analysée selon trois approches principales, que l'on retrouve chez plusieurs auteurs contemporains :

1. L'approche historique : un tropisme récurrent, rarement payé de retour.

Des historiens comme Hélène Carrère d'Encausse, Guy Mettan ou Georges-Henri Soutou ont montré comment, dès Pierre le Grand, la Russie a cherché à se rapprocher de l'Europe par des réformes profondes et une occidentalisation des élites. Mais chaque tentative s'est heurtée à une méfiance persistante : la Russie ne suscite l'attention ou l'estime de l'Occident que lorsqu'elle est affaiblie ou utile, sans jamais être véritablement admise comme une puissance culturelle et politique à part entière.

2. L'approche géopolitique : une stratégie occidentale d'endiguement et d'exclusion

Des analystes comme John Mearsheimer (Why the Ukraine Crisis is the West's Fault), Emmanuel Todd ou Marlène Laruelle montrent que depuis 1991, l'Occident a systématiquement marginalisé la Russie tout en étendant ses propres structures (OTAN, UE) à l'Est. Malgré les gestes d'ouverture russes (Gorbatchev, Eltsine, le premier Poutine), l'Occident a poursuivi une logique stratégique d'encerclement, alimentant un ressentiment durable et une rupture croissante.

3. Une perception dépréciative et culturalisée de la Russie

Des penseurs comme Lucien Poirier ont montré que la Russie est perçue culturellement comme l'anti-Europe : autoritaire, mystique, brutale. Le peuple russe est jugé servile, ses dirigeants comme impérialistes, et sa culture fondamentalement rétrograde.

Bien que ces trois approches diffèrent dans leurs méthodes, elles convergent sur un constat central : la relation entre la Russie et l'Occident suit une logique ambivalente — celle du « je t'aime, moi non plus » — dans laquelle la Russie cherche régulièrement à se rapprocher, tandis que l'Occident répond par la condescendance, la suspicion, voire le mépris.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

I. Pierre le Grand, Catherine II : une occidentalisation stratégique

Depuis le XVIII^e siècle, les souverains russes ont entrepris de moderniser l'empire en s'inspirant des modèles occidentaux :

- **Pierre le Grand** entreprend une réforme militaire, administrative et culturelle d'inspiration occidentale.
- **Catherine II**, d'origine allemande, prolonge ce mouvement en s'appuyant sur les idéaux des Lumières. Tout en renforçant l'autocratie impériale.

Mais cette occidentalisation reste à sens unique : la Russie adopte les codes de l'Europe, sans jamais en recevoir la pleine reconnaissance. Elle est jugée utile, mais n'est jamais pleinement admise dans la communauté des nations européennes.

II. L'après-1991 : un tropisme trahi

Après la chute de l'URSS, les dirigeants russes ont exprimé une volonté réelle de rapprochement

- **Gorbatchev** envisage une « maison commune européenne »
- **Eltchine** multiplie les gestes pro-occidentaux ;
- Au début de son premier mandat, Vladimir Poutine coopère avec l'OTAN et les États-Unis. « *La Russie est une partie de la culture européenne* »
- (Poutine, discours au Bundestag, en allemand, 25 septembre 2001). Il donne des signes concrets de coopération :
 - En 2001, la Russie ferme ses bases à Cuba et au Vietnam ;
 - En 2002, elle signe avec l'OTAN le conseil OTAN-Russie ;
 - En 2003, malgré ses réticences, elle ne bloque pas frontalement l'invasion de l'Irak par les EU.

Poutine adopte alors une posture coopérative, mais vigilante, espérant un partenariat équilibré. Il pense que la Russie peut rejoindre l'Occident sans renoncer à sa souveraineté. Mais l'Occident privilégie l'élargissement de ses structures au détriment de l'intégration russe. Cette défiance stratégique est perçue par Moscou comme une humiliation. Le tropisme initial se transforme progressivement en logique de repli, puis d'affirmation souverainiste.

III. Un mépris culturel réactivé : expressions contemporaines

Dans le langage politique et médiatique dominant en occident, ce mépris se traduit par des formules récurrentes

- **La volonté impérialiste de Vladimir Poutine** : - « tsar », « nostalgique de l'URSS », « homme de guerre », « agression non provoquée ». Toute affirmation de souveraineté est assimilée à une volonté de conquête.
- **Le rejet des valeurs russes** : - « société ultra-conservatrice », « croisé orthodoxe », « ordre moral archaïque » Ces expressions disqualifient toute singularité culturelle russe perçue comme archaïque ou régressive

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

- **La religion, la famille, le patriotisme** sont systématiquement tournés en dérision, considérés comme les marqueurs d'un nationalisme réactionnaire incompatible avec les normes libérales occidentales.
- **La critique des médias russes** : - « propagande d'État », « écosystème toxique » : > L'opinion russe est considérée comme irrémédiablement manipulée, incapable d'un discernement autonome.
- **La passivité présumée du peuple russe** : « peuple anesthésié », « complice silencieux ». L'ensemble de la population est souvent perçu comme intrinsèquement docile, apathique, voire complice du pouvoir, par résignation ou servilité.

Conclusion

Le tropisme russe vers l'Occident est une constante historique dans les relations internationales européennes. Mais ce tropisme s'est constamment heurté à un refus d'intégration, nourri par un mépris culturel ancien, ravivé à chaque étape. Ce déséquilibre structurel alimente une fracture durable entre la Russie et l'Europe, en empêchant l'émergence d'une reconnaissance mutuelle sincère et stable. Comprendre cette asymétrie, ce — « je t'aime moi non plus » — structurel, est la condition préalable à toute forme de coexistence durable sur le continent européen.

Annexe 3

De la mémoire de la persécution à la pratique de la domination

: l'exemple israélo-palestinien mis en perspective

I. Mise en garde préalable.

Il ne s'agit en aucun cas, dans cette analyse, de comparer l'État d'Israël au régime nazi, ni de suggérer une équivalence morale ou historique entre la Shoah et les violences subies par le peuple palestinien. Les visées téléologiques, les moyens techniques, les contextes historiques et les fondements idéologiques sont radicalement différents.

Cependant, il est historiquement légitime et moralement nécessaire de questionner la reproduction, par certains acteurs de l'État israélien, de logiques de domination, de déshumanisation et de violence systémique qui furent jadis exercées contre le peuple juif. Comme dans certaines tragédies familiales, les tortionnaires d'hier ne sont pas immunisés contre la tentation de reproduire, sous d'autres formes, les logiques de contrôle, d'exclusion ou de destruction — parfois même en les justifiant par les mêmes arguments de "nécessité sécuritaire", de "réponse existentielle" ou de "reconquête de légitimité" que leurs bourreaux d'hier utilisaient à leur encontre.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Deir Yassine et les logiques fondatrices de la Nakba

Le 9 avril 1948, dans le contexte précédant l'indépendance de l'État d'Israël, les milices sionistes de l'Irgoun et du Lehi attaquent le village de Deir Yassine, près de Jérusalem. Le massacre de plus de cent civils palestiniens, dont des femmes et des enfants, accompagné d'actes de mutilation et de terreur, constitue un événement fondateur de l'exode massif palestinien. Cette stratégie de la terreur par l'exemple⁸³ rappelle, dans sa logique punitive et dissuasive — sans pour autant s'inscrire dans les mêmes causes ni dans le même contexte historique — les pratiques utilisées par l'occupant nazi à Lidice ou Oradour-sur-Glane⁸⁴ : tuer des civils pour provoquer la fuite, briser la résistance et effacer la présence d'un peuple sur un territoire.

II. Gaza : du blocus à la déshumanisation totale.

Depuis 2007, la bande de Gaza est soumise à un blocus terrestre, aérien et maritime quasi total, qui empêche la libre circulation des personnes et des biens. Depuis le 7 octobre 2023, les autorités israéliennes ont durci considérablement le blocus imposé à la bande de Gaza, en interrompant totalement l'approvisionnement en nourriture⁸⁵, en eau, en carburant et en médicaments, y compris pour les populations déplacées. Cette stratégie, qualifiée de punition collective par plusieurs observateurs internationaux, constitue une violation grave du droit international humanitaire.

En vertu de l'article 54 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève (1977), il est interdit « *d'affamer les civils comme méthode de guerre* » et de « *détruire, enlever ou rendre inutilisables les biens indispensables à leur survie* » (tels que les denrées alimentaires, l'eau, les semences, etc.).

Par ailleurs, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), en son article 8.2.b.xxv, qualifie de crime de guerre le fait d'utiliser la famine de civils comme méthode de guerre,

⁸³ Sur le recours à la terreur contre les civils comme outil de domination ou de déplacement de population, voir notamment :
– Jacques Sémelin, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Seuil, 2005 ;

– Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, Harcourt, 1951 ;

– Ariel Merari, *Terrorism as a Strategy of Insurgency, Terrorism and Political Violence*, vol. 5, n°4, 1993

⁸⁴ Comparatif des massacres de civils :

Deir Yassine (9 avril 1948) : entre 107 et 120 civils palestiniens tués sur une population d'environ 600 habitants (≈18 à 20 %), selon les estimations de l'Agence juive, de la Croix-Rouge et d'historiens comme Benny Morris (*The Birth of the Palestinian Refugee Problem Revisited*, Cambridge University Press, 2004, p. 237-238)

Lidice (10 juin 1942) : 173 hommes exécutés, 52 femmes déportées et mortes en camps, 88 enfants assassinés ou germanisés, soit environ 70 % des 503 habitants.

Oradour-sur-Glane (10 juin 1944) : 642 civils tués (hommes fusillés, femmes et enfants brûlés vifs dans l'église), sur une population présente d'environ 650 à 700 personnes (≈90 %), selon les archives du Mémorial de la Résistance.

Ces chiffres ne visent pas à établir une équivalence morale ou une hiérarchie des crimes, mais à mettre en lumière une proximité structurelle : des opérations punitives ciblant intentionnellement des civils, visant à provoquer la terreur, l'exode ou l'effacement d'un groupe humain.

⁸⁵ Depuis le 7 octobre 2023, Gaza est soumise à un blocus quasi total. Entre février et mai 2025, l'entrée de camions humanitaires a été quasi interrompue pendant plus de deux mois. Le 20 mai 2025, seulement **9 camions** ont été autorisés à entrer, après une interruption complète depuis début mars (Euronews).

Pour rappel, l'ONU estime que **500 à 600 camions par jour** seraient nécessaires pour subvenir aux besoins de la population (Cadena SER).

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

notamment par la privation délibérée de biens indispensables à leur survie. Si cette politique est menée de manière systématique contre une population civile, elle peut également relever de crimes contre l'humanité (article 7 du même Statut), en tant qu' « *acte inhumain causant intentionnellement de grandes souffrances* » ou un « *traitement inhumain portant gravement atteinte à l'intégrité physique ou à la santé mentale ou physique* ».

Il en va de même en ce qui concerne l'accès à l'eau, à l'électricité et aux soins. Régulièrement bombardée, y compris dans ses zones dites « *protégées* », la population civile y est traitée dans son ensemble comme une entité hostile. Les opérations militaires israéliennes successives (2008, 2012, 2014, 2021, 2023-24) ont provoqué la mort de milliers de civils, sans que la distinction entre combattants et non-combattants soit respectée.

Les termes employés par certains responsables israéliens pour qualifier les Gazaouis (« *animaux humains* », « *ennemis nés* », « *nids de terroristes* ») participent d'un processus de déshumanisation qui évoque, structurellement, les mécanismes discursifs d'exclusion employés par les propagandes totalitaires.

III. Colonisation armée, nettoyage ethnique et élimination lente.

En Cisjordanie, la colonisation est un instrument politique assumé. Elle progresse par l'appropriation des terres, l'expulsion de familles palestiniennes, et la multiplication des attaques de colons souvent armés, rarement inquiétés par l'armée. Ces violences ne sont pas marginales : elles sont le levier d'un transfert de population lent mais systématique, visant à rendre toute continuité territoriale palestinienne impossible.

À cela s'ajoute une politique de nettoyage ethnique culturel : les villages palestiniens rasés à l'explosif par Tsahal sont recouverts de forêts artificielles, de vergers ou de parcs de loisirs afin d'empêcher tout retour des fellahs ou toute trace de leur histoire. Ce processus de recouvrement mémoricide, mené notamment par le Fonds national juif, constitue une dimension essentielle de l'effacement territorial et symbolique du peuple palestinien.

De tels procédés ont existé ailleurs dans l'histoire contemporaine, notamment dans les régions polonaises occupées par l'Allemagne nazie entre 1939 et 1945, où des villages entiers furent rasés, leurs habitants expulsés ou tués, puis les lieux renommés, reboisés ou réaménagés pour accueillir des colons allemands. Les synagogues, cimetières et institutions juives furent eux aussi détruits, et leurs pierres réemployées à des fins profanes. Le cas de Zamość⁸⁶ ou des campagnes du Warthegau⁸⁷ illustre ces logiques d'effacement culturel délibéré. Loin d'être

⁸⁶ En 1942–1943, les nazis menèrent dans la région de Zamość (sud-est de la Pologne) une opération de germanisation forcée dans le cadre du *Generalplan Ost*, expulsant environ 110 000 Polonais, dont de nombreux enfants déportés ou enlevés pour être germanisés. Des colons allemands furent installés sur les terres confisquées, provoquant une forte résistance et une répression brutale.

Voir : US Holocaust Memorial Museum, « Zamosc Region », encyclopedia.ushmm.org ; Dieter Pohl, *Nationalsozialistische Judenverfolgung in Ostgalizien*, Oldenbourg, 1997.

⁸⁷ Dans le Reichsgau Wartheland (Warthegau), territoire polonais annexé au Reich en 1939, les autorités nazies ont mené une politique systématique de germanisation par la déportation des populations polonaises et juives, l'implantation de colons allemands, la destruction de la culture locale et la persécution de masse. Plus de 700 000 Polonais furent expulsés, tandis que plus de 400 000 Volksdeutsche furent installés. Ce district servit également de laboratoire au projet de colonisation raciale de l'Est (Generalplan Ost). Le camp de Chełmno, situé dans cette région, fut le premier camp d'extermination par gaz mis en

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

propres au peuple juif, ces mécanismes de domination ont visé aussi les Slaves, les Tziganes, et d'autres groupes jugés indésirables. C'est dans cette filiation d'actes, et non dans une équivalence des finalités, que la comparaison prend tout son sens.

IV. Vers une responsabilisation juridique internationale.

Depuis plusieurs années, des ONG — telles que B'Tselem, Human Rights Watch ou Amnesty International — ainsi que des experts mandatés par l'ONU qualifient le régime israélien d'« apartheid » et appellent à la reconnaissance de crimes contre l'humanité. En 2021, la Cour pénale internationale (CPI) a ouvert une enquête sur les crimes commis dans les territoires palestiniens occupés depuis 2014, y compris à Gaza. En mai 2024, des mandats d'arrêt ont été requis contre des dirigeants israéliens (dont Benyamin Nétanyahou) et du Hamas pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Ce processus de responsabilisation, s'il aboutit, pourrait inaugurer une nouvelle ère dans la reconnaissance des logiques systémiques de destruction, indépendamment des identités religieuses, historiques ou politiques de leurs auteurs.

En convoquant des exemples historiques de domination exercée contre des populations non juives — Polonais, Tziganes, Slaves — l'analyse prend soin de distinguer la singularité du génocide nazi à l'égard des Juifs et la régularité de certaines méthodes de dépossession, d'effacement culturel ou de recolonisation.

Ce déplacement du regard, fondé sur les faits, permet de juger les actes pour ce qu'ils sont, et non en fonction de ceux qui les commettent. La violence systémique ne gagne aucune légitimité du seul fait qu'elle serait exercée par d'anciens persécutés. Elle oblige, au contraire, à un examen d'autant plus lucide et exigeant que s'y joue la mémoire même du crime absolu.

Conclusion

Le devoir de mémoire ne saurait être monopolisé ni détourné en instrument d'impunité. Il impose au contraire de dénoncer avec fermeté toute répétition, - même déformée- de logiques de violence systémique. Les Juifs d'Europe furent les victimes d'un processus d'anéantissement fondé sur la haine et la peur ; rien ne saurait justifier que les mêmes ressorts soient mobilisés aujourd'hui, au nom d'une légitimité historique, pour déposséder, exclure ou détruire un autre peuple. La cohérence morale exige de regarder ce miroir tragique avec lucidité et rigueur. La justice internationale, si elle est fidèle à ses principes, ne peut rester aveugle à ce parallélisme de méthodes.

œuvre par les nazis.

Voir : Christopher R. Browning, *Les origines de la solution finale*, Seuil, 2007 ; US Holocaust Memorial Museum, « Wartheland », encyclopedia.ushmm.org ; Czesław Madajczyk, *Polityka III Rzeszy w okupowanej Polsce*, PWN, 1970.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Annexe n°4

LCI, relais d'une propagande occidentale.

« *Le but des médias n'est pas d'informer, mais d'inculquer les valeurs du système dominant.* »⁸⁸

Rappel ; définition de l'expression propagande de guerre

La propagande de guerre désigne l'ensemble des moyens mobilisés pour obtenir l'adhésion de l'opinion publique à une cause militaire ou géopolitique, en simplifiant les enjeux, en disqualifiant l'adversaire, et en évitant toute remise en cause du récit officiel. Elle repose sur trois piliers : la dramatisation, la polarisation, et l'exclusion du doute.» — D'après les travaux de Noam Chomsky, Anne Morelli (*Principes élémentaires de la propagande de guerre*), et la résolution 110 de l'ONU (1947), interdisant « la diffusion de toute forme de propagande en faveur de la guerre

Dans cette perspective, l'analyse de la ligne éditoriale de LCI — notamment dans le traitement de la guerre en Ukraine — montre que la chaîne adopte, consciemment ou non, une posture de **propagande de guerre**, en relayant sans nuance les positions du pouvoir exécutif français, en marginalisant les voix dissidentes, et en saturant l'espace médiatique d'éléments de langage belliqueux. Il ne s'agit donc pas ici d'une opinion polémique, mais d'une **constatation étayée**, reposant sur des critères reconnus par la littérature scientifique.

I. Une narration structurée par une vision manichéenne des conflits.

LCI construit un récit binaire : les « bons » sont les alliés de l'Occident, les « méchants » en sont les adversaires. S'agissant du conflit Russo-ukrainien, la Russie est réduite à l'image d'un empire brutal et désorganisé. Son peuple est présenté comme soumis abêti et anesthésié. L'Ukraine, elle, est érigée en nation héroïque, démocratique et résistante.

Pour la Palestine, Israël est présenté comme un État en **légitime défense** face à un Hamas diabolisé, tandis que la population palestinienne est invisibilisée ou réduite à une abstraction sans visage. Cette narration repose sur une absence de contextualisation historique : ni le rôle de l'OTAN dans l'encerclement de la Russie, ni l'occupation israélienne et les violations du droit international ne font l'objet d'un traitement approfondi.

^{88 88} Chomsky, N., & Herman, E. S. (2008). *La Fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie*. Marseille : Agone.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

II. Les mécanismes médiatiques de la propagande : saturation, cadrage, omission

La saturation émotionnelle

Dès octobre 2023, LCI relaie des récits non vérifiés – bébés brûlés, femmes enceintes éventrées – attribués au Hamas. Ces récits, émotionnellement dévastateurs mais non confirmés par des sources indépendantes, sont traités comme des faits acquis, alors que des journaux, comme « *Le Monde* » en conteste la véracité⁸⁹. Ces discours, jamais rectifiés, visent à provoquer une sidération, empêchant toute prise de distance critique.

Le cadrage lexical.

Le vocabulaire employé sur les plateaux est fortement asymétrique et participe activement à la construction d'un récit binaire : Côté ukrainien : « Zelensky, nouveau Churchill », « résistance », « intelligence », « courage stratégique ». Les Ukrainiens sont régulièrement présentés comme innovants, adaptables, ingénieux : « Les Ukrainiens nous étonnent par leur maîtrise des outils numériques face à la machine de guerre russe. »⁹⁰. Côté russe : la chaîne véhicule un discours déshumanisant et moralement disqualifiant. Les Russes (y compris les civils et les soldats) sont décrits dans un lexique dépréciatif voire infantilisant ou pathologisant. V. Poutine est un « dictateur », un « paranoïaque, fou de pouvoir ». Son armée est « démotivée », composée de « soldats brutaux et alcooliques » enfin, l'information dispensée par les médias russes est un « narratif » qui diffuse la « propagande du Kremlin »

LCI use aussi abondamment des bandeaux interrogatifs pour suggérer des accusations sans les assumer. Des formules comme « Poutine veut-il reconstruire l'URSS ? » ou « Le Hamas utilise-t-il des boucliers humains ? » orientent fortement la perception du spectateur tout en se protégeant derrière une apparente neutralité. Cette rhétorique de l'insinuation permet d'injecter du soupçon sans débat contradictoire. Ce lexique vocabulaire émotionnellement chargé structure la perception du spectateur sans lui laisser d'espace d'analyse. Il moralise le conflit et efface sa complexité géopolitique⁹¹.

⁸⁹ [« Quarante bébés décapités » : itinéraire d'une rumeur au cœur de la bataille de l'information entre Israël et le Hamas](#)

Malgré la diffusion de cette rumeur, aucune preuve tangible n'a été présentée pour confirmer ces allégations. Des médias israéliens et internationaux ont tenté de vérifier ces informations, mais n'ont trouvé aucun élément corroborant ces affirmations. Le gouvernement israélien n'a pas fourni de preuves pour étayer ces récits, et certains responsables ont reconnu qu'il y avait eu des erreurs dans la communication initiale.

⁹⁰ Propos entendus sur LCI en 2022.

⁹¹ Cette dissociation entre le contenu du bandeau et les propos réellement tenus sur le plateau relève d'une stratégie de cadrage visuel intentionnel. Le bandeau, plus stable et plus marquant visuellement que le discours oral, agit comme une « ancre narrative » qui guide la lecture du spectateur, même si l'invité développe un point de vue plus nuancé. Ce procédé, analysé par Noam Chomsky et Edward S. Herman dans *Manufacturing Consent*, permet aux médias dominants d'imposer un récit sous couvert d'objectivité, en combinant suggestion implicite, saturation visuelle et contrôle du cadre interprétatif.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

L'occultation de faits gênants.

LCI ne couvre pas ou minimise certains faits en contradictions avec sa ligne alors qu'il existe des sources avérées.

Parmi ces faits, on peut citer : les tirs fratricides de Tsahal sur des civils israéliens — confirmés par des sources israéliennes⁹² — ; la frappe israélienne sur un convoi médical à Gaza le 3 novembre 2023 (13 à 20 morts, une soixantaine de blessés) ; ou encore les bombardements ukrainiens sur des zones civiles à Donetsk, le 21 janvier 2024 (27 morts). Dans ce dernier cas, l'événement a été traité de manière expéditive : format court, sans suivi ni débat en plateau. À l'inverse les frappes russes sur Marioupol en 2022 sont traitées avec multiplicité d'analyses et de débats⁹³. Ce que confirme l'article du *Monde* du 4 juillet 2023 sur le succès d'audience de LCI grâce à sa couverture massive de la guerre. Cependant, cette couverture se focalise principalement sur les actions russes et les souffrances des civils ukrainiens et porte moins d'attention aux conséquences des actions ukrainiennes sur les régions contrôlées par la Russie, comme Donetsk.

Le langage de l'image : de l'humanisation à la déshumanisation sélective

Les images diffusées sur LCI ne sont jamais dénuées d'intention narrative. Elles sont triées, montées et diffusées selon une logique de mobilisation émotionnelle ciblée. Côté ukrainien ou israélien, les images montrent souvent des visages bouleversés, des mères en larmes, des enfants blessés ou apeurés, filmés en gros plans et dans des cadres narratifs individualisants. Côté russe ou palestinien, les images – quand elles sont diffusées – sont souvent filmées de loin, sans visage, sans nom, ou présentées en arrière-plan. Cette mise à distance visuelle contribue à déshumaniser les victimes, à neutraliser l'empathie, et à minimiser l'impact moral des violences subies.

Des plateaux à sens unique.

Les experts militaires.

Parmi 11 experts militaires récurrents sur LCI, 6 sont résolument pro-ukrainiens ou des états-majors de l'OTAN voire de l'ONU. Ils affirment avec vigueur des jugements catégoriques sur les faiblesses de l'armée russe et dénoncent fermement la politique du Kremlin. Quatre d'entre eux, plus nuancés dans leurs prises de positions, sont plutôt des analystes des dynamiques opératives ou tactiques. Ces figures plus modérées n'équilibrent pas la dynamique générale. Enfin, un seul est perçu comme critique de l'OTAN et considéré comme plus indulgent à l'égard des positions défendues par Moscou.

⁹² Le journal israélien *Haaretz* a révélé que la directive Hannibal a été activée dans plusieurs bases militaires, dont Erez, Réim et Nahal Oz, pour empêcher la capture de soldats par le Hamas. Cette directive autorise l'utilisation de la force, même au risque de blesser ou tuer les captifs, afin d'empêcher leur enlèvement. Des documents et témoignages obtenus par *Haaretz* indiquent que cette directive a été appliquée, entraînant la mort de soldats et de civils israéliens

⁹³ Il s'agit des frappes sur la maternité et le théâtre de Marioupol le 9 et 16 mars 2022.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Des voix alignées

Des personnalités médiatiques pro-israéliennes et de confession juive, telles que Bernard-Henri Lévy ou les représentants du CRIF, bénéficient, elles aussi, d'une exposition privilégiée dans le dispositif éditorial de LCI. Leurs interventions, souvent chargées d'émotion et de références historiques fortes, relèvent d'une mise en scène construite pour susciter l'adhésion du téléspectateur à la cause israélienne. Dans les premiers mois du conflit à Gaza, la chaîne a accordé une visibilité récurrente au colonel Olivier Rafowicz, porte-parole de Tsahal, invité à de nombreuses reprises à commenter les opérations militaires israéliennes sans contradiction ni mise en perspective critique. Cette présence répétée a contribué à installer la parole militaire israélienne comme source légitime et crédible aux yeux du grand public.

Comme dans le cas ukrainien, cette logique médiatique repose sur une sélection rigoureuse des voix autorisées à s'exprimer, en faveur d'un récit unilatéral présentant Israël comme un État en situation de défense, face à un ennemi terroriste. Ce traitement participe, là encore, à une forme de propagande émotionnelle, où l'information devient un vecteur de soutien indirect aux positions officielles. Le parallèle avec la couverture du conflit ukrainien met en évidence un biais structurel dans la production de l'information : les mêmes ressorts narratifs sont mobilisés pour fabriquer un consentement moral à l'égard des causes soutenues par les puissances occidentales.

Une absence quasi totale des voix juives, palestiniennes, russes ou critiques de l'OTAN.

La grille éditoriale de LCI se caractérise aussi par une absence quasi totale de voix juives critiques d'Israël, de porte-parole palestiniens, de représentants russes ou d'intervenants contestant l'hégémonie de l'OTAN. Cette exclusion participe d'un filtrage idéologique limitant le débat à des perspectives alignées sur les intérêts occidentaux.

Le cas d'Anne Sinclair est à cet égard emblématique : petite-fille de Paul Rosenberg, marchand d'art juif spolié par les nazis, elle incarne une tradition juive universaliste, solidaire dans l'épreuve mais lucide face aux dérives israéliennes. Souvent critique de l'occupation des territoires palestiniens et des gouvernements Netanyahu, elle n'a été invitée qu'une seule fois, le 2 juillet 2024. Sa marginalisation illustre le refus d'ouvrir l'espace médiatique à des voix juives dissidentes, pourtant profondément attachées à la mémoire collective et à l'éthique.

De même, la parole officielle russe n'est relayée que de manière exceptionnelle. Des diplomates comme Alexandre Orlov ou Alexander Makogonov ont été invités à de rares reprises, toujours dans un cadre conflictuel. Les journalistes adoptent alors une posture hostile, marquée par un ton accusatoire, des interruptions fréquentes et une remise en cause explicite de la légitimité de leurs propos. Ce traitement contraste avec la bienveillance accordée aux porte-parole ukrainiens ou israéliens, révélant moins une volonté de contradiction qu'un effort systématique de délégitimation des voix dissidentes.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Enfin une non prise en compte des voix dissidentes.

Enfin, les voix dissidentes françaises sont elles aussi marginalisées, en particulier lorsqu'elles remettent en cause l'orientation géopolitique dominante. Des figures indépendantes comme le général Dominique Delawarde, ancien de la FINUL, ou Xavier Moreau, analyste installé en Russie et fin connaisseur du terrain, sont systématiquement écartées du débat. Leur expertise opérationnelle est ignorée, leurs prises de position disqualifiées sous l'étiquette commode de "complotisme", sans qu'aucune contradiction argumentée ne leur soit opposée. Dans ce cadre, toute critique de l'hégémonie atlantiste ou de l'influence de certaines élites devient un motif d'exclusion du champ médiatique, même lorsqu'elle s'appuie sur des faits documentés. Ce traitement illustre un phénomène désormais structurel : l'effacement des voix critiques ne passe pas par la censure directe, mais par leur délégitimation préalable. Comme le résume Noam Chomsky : « *Le débat public est soigneusement limité aux prémisses acceptables, tandis que l'on autorise un débat très animé à l'intérieur de ce cadre – ce qui donne l'illusion d'un échange libre d'idées.* »⁹⁴

Conclusion⁹⁵

LCI ne se contente pas de rapporter des faits : elle organise une vision du monde, alignée aux intérêts stratégiques de l'Occident. Par la sélection de ses invités, le vocabulaire utilisé, la hiérarchisation émotionnelle de l'information et l'exclusion des voix dissidentes, elle agit comme un instrument de propagande douce, où la guerre de l'information remplace l'information sur la guerre. Comme le note Serge Tchakhotine dans *Le Viol des foules*, « *Il faut frapper l'âme avec des images, des mots, des gestes, qui provoquent l'émotion. La pensée doit être empêchée par le choc.* »⁹⁶

Cette confiscation de la parole médiatique par les logiques de puissance interroge profondément les conditions d'un débat public pluraliste et réellement informé.

À travers les choix de sujets, les figures mises en avant, les angles imposés et les silences répétés, ils font passer, sous couvert d'analyse, la voix de leur maître.

⁹⁴ Noam Chomsky et Edward S. Herman, *La fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie* (Paris : Le Serpent à plumes, 2003), 19.

⁹⁵ Pour éclairer notre propos conclusif, il convient de noter que si LCI appartient au groupe TF1, lui-même contrôlé par Bouygues, elle partage néanmoins une orientation éditoriale comparable à celles de BFM TV (groupe Altice, propriété de Patrick Drahi) et de CNEWS (groupe Vivendi, contrôlé par Vincent Bolloré). Malgré leurs différences de ton, ces chaînes d'information continuent converger sur plusieurs points sensibles : soutien constant à la cause ukrainienne, traitement favorable à Israël, et exclusion des voix critiques à l'égard de l'OTAN ou de la politique étrangère française. Cette homogénéité ne relève pas d'une coordination directe entre groupes propriétaires, mais d'un **alignement systémique**, propre aux grands médias français, caractérisés par une forte concentration capitaliste, des proximités avec les sphères de pouvoir, et une hiérarchisation idéologique de l'information.

⁹⁶ Serge Tchakhotine, *Le Viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1952, p. 160.

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Corps du texte : Bibliographie

Ouvrages

Branca, Éric. *L'Ami américain : Washington contre De Gaulle, 1940–1969*. Paris : Perrin, 2017.

Brzezinski, Zbigniew. **Le Grand échiquier : l'Amérique et le reste du monde**. Paris : Bayard, 1997.

De Gaulle, Charles. **Discours et messages, Volume 3 : Avec le renouveau (1958-1962) **. Paris : Plon, 1970.

Ellul, Jacques. **Le Système technicien**. Paris : Calmann-Lévy, 1977.

Fanon, Frantz. **Les Damnés de la terre**. Paris : La Découverte, 2002 [1961].

Ferry, Luc. **La Révolution transhumaniste**. Paris : Plon, 2016.

Fukuyama, Francis. **La Fin de l'Histoire et le dernier homme**. Paris : Flammarion, 1992.

Harari, Yuval Noah. **Homo Deus : Une brève histoire de l'avenir**. Paris : Albin Michel, 2017.

Huntington, Samuel. **Le Choc des civilisations**. Paris : Odile Jacob, 1997.

Kissinger, Henry. **Diplomatie**. Paris : Fayard, 1996.

Lellouche, Pierre. **Engrenages – La guerre d'Ukraine et le basculement du monde**. Paris : Bouquins, 2024.

Mettan, Guy. **Russie-Occident : Une guerre de mille ans**. Genève : Éditions des Syrtes, 2015.

Moïsi, Dominique. **La géopolitique de l'émotion**. Paris : Flammarion, 2008.

Védrine, Hubert. **Le Temps des chimères**. Paris : Fayard, 2021.

Articles de presse et rapports

Le Monde diplomatique. « Le piège du grand réarmement », avril 2025, p. 9-15.

Le Parisien. « Gérard Larcher propose un gel budgétaire, sauf pour la Défense », entretien, mai 2024.

Sénat. **Rapport d'information sur les perspectives budgétaires de la programmation militaire 2024-2030**, Commission des finances, juillet 2024.

Sources audiovisuelles

Foka, Alain. « Je ne suis pas le porte-voix de la France ». YouTube, mars 2024.
<https://www.youtube.com/watch?v=bS5U4hZcMwY>

LCI. « Patrice Talon face à Darius Rochebin ». Entretien, mars 2023.
<https://www.lci.fr/international/video-patrice-talon-president-du-benin-face-a-darius-rochebin-2277042.html>

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Sources en ligne et institutionnelles

Wikipédia. « Xavier Moreau ». Dernière modification : mai 2025.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Xavier_Moreau

Wikipédia. « Jacques Baud ». Dernière modification : mai 2025.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Baud

Annexe 1 – : Bibliographie indicative

Éric Branca, *L'Ami américain*, Perrin, 2017

Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, Plon

François Kersaudy, *Les Français libres*, Tallandier

Jean-Baptiste Duroselle, *De Wilson à Roosevelt*, Seuil

Annexe 2 : Bibliographie indicative

Guy Mettan, *Russie–Occident, une guerre de mille ans*, Asema

Hélène Carrère d'Encausse, *L'Empire éclaté*, Fayard

Jean-Baptiste Noé, *Géopolitique de la Russie*, PUF

Georges-Henri Soutou, *La guerre de Cinquante Ans*, Fayard

Annexe 3 – : Bibliographie indicative

Ilan Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2008.

Amnesty International, *Israel's Apartheid against Palestinians: Cruel System of Domination and Crime against Humanity*, 2022.

Human Rights Watch, *A Threshold Crossed: Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution*, 2021.

B'Tselem, *A Regime of Jewish Supremacy from the Jordan River to the Mediterranean Sea: This is Apartheid*, 2021.

Nur Masalha, *Expulsion of the Palestinians: The Concept of 'Transfer' in Zionist Political Thought, 1882–1948*, IPS, 1992.

Salman Abu Sitta, *The Atlas of Palestine, 1917–1966*, Palestine Land Society, 2010.

Timothy Snyder, *Terres de sang*, Gallimard, 2012.

Christopher Noam Browning, *Des hommes ordinaires*, Les Belles Lettres, 1994.

Walid Khalidi, *All That Remains: The Palestinian Villages Occupied and Depopulated by Israel in 1948*, Institute for Palestine

La Loi du plus fort : géopolitique d'un monde en bascule

Annexe 4 : Bibliographie indicative

Baud, Jacques. *Opération Z : Les dessous de la guerre en Ukraine*. Paris : Max Milo, 2022.

Chomsky, Noam, et Edward S. Herman. *La fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie*. Paris : Le Serpent à Plumes, 2008.

Collectif. *Propagande et démocratie*. Paris : Le Monde diplomatique / Le Seuil, 2022.

Delawarde, Dominique. *Interventions publiques*, consultables notamment sur Réseau Voltaire et Strategika.

Gresh, Alain. *Israël, Palestine : vérités sur un conflit*. Paris : Fayard, 2001.

Tchakhotine, Serge. *Le Viol des foules par la propagande politique*. Paris : Gallimard (rééd.), 1952.